Séance du 6 mars 1995, 19 h

Mot du président 4

LISTE DES INTERVENANTS

ACTION RE-BUTS
MME GABRIELLE PELLETIER
M. MICHEL SÉGUIN 8

M. FRANÇOIS BERTRAND
M. GILLES CHAMPAGNE 32

M. JUDES VIENS
M. FRANÇOIS CHARBONNEAU 49

M. GILLES CHAMPAGNE
M. FRANÇOIS BERTRAND 66

M. ANDRÉ LACHANCE
M. FRANÇOIS CHARBONNEAU 77

M. ANDRÉ FONTAINE 100

PROFESSEUR DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
M. RÉJEAN SAMSON 108

M. ROLAND ROCHON 141

DROIT DE RECTIFICATION

MME CAROLE RUEL 152

M. JEAN-PIERRE BARRETTE 156

LE PRÉSIDENT:

Alors, mesdames et messieurs, bonsoir. Je souhaite la bienvenue à tous les participants à cette seconde partie de l'audience publique portant sur le projet

d'agrandissement de Usine de triage Lachenaie.

Volume 1

Mon nom est Michel Germain, je suis membre permanent du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. A ma gauche, je vous présente madame Gisèle Pagé, qui est également membre du Bureau. Et à ma droite, madame Alexandra Kantardjieff, qui est membre additionnel au Bureau.

Cette seconde partie de l'audience est consacrée à l'audition par la Commission de mémoires verbaux ou écrits de personnes, groupes ou Municipalités, qui désirent donner leur point de vue sur le projet actuellement en audience ou sur des aspects particuliers de celui-ci. Les participants seront invités selon l'ordre d'inscription convenu préalablement avec madame Monique Gélinas, qui est secrétaire de la Commission et qui est ici dans la salle, à l'arrière de la salle.

Un petit rappel concernant la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, et le rôle du Bureau. Il y a eu une première partie des audiences où des participants qui le désiraient ont pu poser des questions à la Commission, qui les a ensuite adressées au promoteur du projet ainsi qu'à des personnes-ressources. Maintenant, nous en sommes à la seconde étape.

Une fois que cette étape sera terminée, la Commission, après qu'elle aura entendu les mémoires,

en fera une analyse et les intégrera à sa propre analyse sur le projet. Cette analyse de la Commission sera retrouvée dans le rapport qu'elle remettra au ministre de l'Environnement et de la Faune le 16 mai prochain.

Pour le fonctionnement des séances d'audience, la Commission souhaite que les séances d'audience se déroulent sereinement - c'est très important de souligner cet aspect-là - la Commission ne tolérera pas de manifestation de désapprobation ou d'approbation de la part de quiconque dans la salle et ce, pendant les séances, notamment.

Également, pour assurer le plus possible la tranquillité des participants, de quelque provenance qu'ils soient, la Commission a prévu une surveillance policière qui a été demandée à la Municipalité de Terrebonne et cette surveillance-là est particulièrement importante pendant les pauses-café. Vous comprendrez que la Commission veut éviter tout écart de langage ou de comportement à l'endroit de quiconque, et ceux qui ont assisté à la première partie peuvent se rappeler certains événements.

Bien que cette décision de la Commission puisse surprendre à priori, elle ne constitue cependant pas un précédent - je tiens à le faire remarquer. Ce n'est pas que les Commissions souhaitent prendre ce genre de mesure là, mais quelques Commissions l'ont fait à certaines reprises.

Alors, c'est pour ça que - je réitère - je vous demande toute votre collaboration pour éviter tout incident malheureux.

Je vais aussi faire un rappel concernant l'horaire des séances d'audience. Ce soir, nous sommes à la première séance, qui débutait officiellement à 19 h 15, la séance se terminera vers 23 h 30. Les séances se poursuivront les prochains jours: demain après-midi à partir de 14 h, ainsi que demain soir à compter de 19 h; il est également prévu de tenir des séances mercredi après-midi à partir de 14 h et mercredi soir à 19 h; enfin, une autre séance est prévue en soirée à 19 h.

Également, avant d'inviter le premier participant qui est inscrit, je vais préciser quelles sont les règles de procédure des audiences. Il existe un droit de rectification pour corriger des faits erronés ou inexacts énoncés pendant la séance. Ce droit est accessible à tous, il pourra être utilisé en fin de chaque séance. Ceux qui désirent s'en prévaloir doivent en aviser madame Gélinas à l'arrière de la salle.

Et je rappelle que le droit de rectification ne sera pas accepté, si des gens veulent manifester un désaccord avec des opinions émises par quelque participant que ce soit. Alors, le droit de rectification - je vous le rappelle - n'est valable

que pour corriger des faits erronés énoncés par des personnes. Ce droit, à ce moment-là, si des gens manifestent l'intention de faire une rectification, s'il y a lieu, en fin de soirée j'appellerai les personnes qui désirent faire des rectifications.

Alors, je vous souhaite une bonne soirée. Et nous allons maintenant inviter notre premier participant, qui est madame Gabrielle Pelletier d'Action RE-buts. Alors, madame Pelletier, si vous voulez vous avancer à l'avant.

M. MICHEL SÉGUIN:
Bonsoir.

LE PRÉSIDENT:
Bonsoir.

M. MICHEL SÉGUIN:
Je me présente. Mon nom est Michel Séguin, je suis coprésident de la coalition Action RE-buts. A ma gauche, madame Gabrielle Pelletier, qui est la coordonnatrice de la coalition. Nous allons brièvement présenter notre mémoire et, comme il va de soi, on va répondre à vos questions par la suite. Alors, madame Pelletier va commencer la présentation, ensuite je ferai une présentation et madame Pelletier va conclure. D'accord?

LE PRÉSIDENT:
C'est beau. Allez-y!

MME GABRIELLE PELLETIER:

Alors, je vais faire l'introduction, je vais présenter la coalition Action RE-buts. La coalition a été formée, le 4 mai 1991, par différents groupes et citoyens de l'île de Montréal, ils se sont réunis pour former la coalition Action RE-buts. La coalition encourage l'élaboration de nouvelles stratégies, la mise sur pied de plans d'action et le développement de nouveaux processus favorisant une gestion écologique et économique des déchets-ressources.

Depuis ses débuts, les membres de la coalition se concentrent sur l'étude d'alternatives et contribuent à la recherche de solutions plus respectueuses pour notre communauté et pour notre environnement, dans le domaine de la gestion des déchets-ressources. Regroupant présentement à peu près une vingtaine de groupes de différentes affiliations, la coalition fait du travail d'éducation, de sensibilisation et d'action.

M. MICHEL SÉGUIN:

Alors, on ne présentera pas l'ensemble de notre mémoire, mais on peut dire qu'on trouve le projet inacceptable pour trois (3) raisons. Mais avant d'entreprendre ces raisons-là, on aimerait préciser encore une fois devant vous, les commissaires du BAPE, que nous croyons que la Commission du BAPE a à

se questionner. A à se questionner parce que, encore une fois, nous sommes devant une audience qui étudie un cas particulier de gestion des déchets, alors que nous devrions être en train d'examiner l'ensemble de la question, à l'échelle du Québec, en vue d'établir une véritable politique québécoise de gestion des déchets, et non pas continuer à faire du cas par cas.

Il y a plusieurs Commissions du BAPE et d'autres processus de consultation qui ont indiqué la nécessité d'aller de l'avant avec ça. Et nous croyons qu'il est impossible de pouvoir statuer sur ce projet, ici, tant et aussi longtemps qu'on n'a pas une direction très claire de la direction que l'ensemble du Québec doit prendre vers la gestion des déchets solides.

L'autre chose qu'on aimerait attirer l'attention de la Commission, c'est sur la surconsultation qui est en cours actuellement. Vous savez que les groupes environnementaux, les groupes communautaires, les citoyens, les citoyennes sont appelés de plus en plus à participer à des processus de consultation, nous sommes dans un processus de surconsultation.

Même pendant les audiences qui ont lieu actuellement, le BAPE lui-même a tenu une journée de consultation des groupes par rapport au processus de médiation environnementale et aussi, la semaine dernière, on a été invités à participer à un

processus de médiation environnementale concernant l'agrandissement du site d'enfouissement de cendres de la carrière Demix.

Alors, tous ces processus de consultation là, sans les ressources nécessaires, ça devient extrêmement difficile de pouvoir participer adéquatement à ces processus-là.

Finalement, on aimerait vous dire que, en particulier pendant ces audiences ici, on a trouvé certaines pratiques du promoteur intimidantes. On n'a pas à revenir sur toute la question de qu'est-ce qui s'est passé, sauf qu'on a appris qu'on avait été filmés par le promoteur, à notre insu, pendant la première période de ces audiences-là et on aimerait que cette situation-là ne se reproduise plus à l'avenir. Et, de plus, on exige que le BAPE demande au promoteur de remettre les vidéocassettes qui ont été enregistrées des participants et des participantes à la première période des audiences.

Alors, ça, c'est un peu les constatations préliminaires. Les trois (3) raisons qui justifient notre refus du projet de BFI se résument comme suit. Premièrement, ce projet est inacceptable sur le plan environnemental.

Pourquoi? Parce qu'il permet l'exportation et l'importation des déchets d'une région à l'autre. En effet, le projet d'agrandissement prévoit recevoir

plus de 50 % des déchets de l'extérieur de la région. Pour nous, c'est inacceptable, ça va à l'encontre d'une gestion écologique, démocratique et régionale des déchets-ressources. Et alors, juste sur ce point de vue là, l'agrandissement ne devrait pas être permis.

Sur le plan politique maintenant, nous croyons que ce projet est inacceptable, parce qu'il est fondé sur des ententes entre la multinationale et les autorités municipales qui versent des montants d'argent pour chaque tonne de déchets qui est importée. Nous croyons que cette façon de faire, tirer profit et ensuite rentrer dans la façon de gérer ces déchets-là, les autorités municipales, est inacceptable. Nous croyons que des ententes devraient être négociées publiquement, si entente il y a. Et deuxièmement, nous croyons que l'enfouissement pêle-mêle ne devrait pas être profitable pour personne. Nous croyons véritablement que verser des sommes d'argent pour chaque tonne de déchets importée ne doit pas continuer.

Finalement, sur le plan social, on dénonce les pratiques soi-disant d'éducation du centre MOBIUS. Il a été démontré, pendant la première période des audiences, que le centre MOBIUS, le contenu pédagogique de ce qui est transmis à ce centre-là n'a pas fait l'objet d'une évaluation indépendante, neutre, par des personnes en dehors de la question de la promotion de l'enfouissement pêle-mêle.

Nous croyons également que le centre MOBIUS existe non seulement pour faire valoir la réalité comme la voit BFI, mais aussi pour faire valoir l'importance de continuer à faire de l'enfouissement pêle-mêle. Pour nous, cette situation-là est inacceptable.

A tout le moins - à tout le moins - on devrait s'assurer que la contrepartie de ce qui est enseigné par MOBIUS soit présentée pour que les élèves des écoles et les autres citoyens, citoyennes de la région puissent avoir une vision équilibrée des deux côtés de la médaille, pour qu'ils et elles puissent avoir leur propre point de vue sur qu'est-ce que devrait être la gestion des déchets-ressources.

Alors, tous ces points-là sont dans notre mémoire, nous avons essayé ce soir de faire un résumé. Encore une fois, les points saillants, c'est que le BAPE doit se questionner et que l'agrandissement du site est inacceptable du point de vue environnemental, politique et social.

Avant de terminer, j'aimerais permettre à madame Pelletier de conclure pour vous donner un peu ce que serait une gestion plus écologique des déchets-ressources, selon les groupes membres de la coalition Action RE-buts.

MME GABRIELLE PELLETIER:

Alors, le projet d'agrandissement du lieu d'en

fouissement sanitaire d'Usine de triage Lachenaie ne devrait pas être autorisé à cause de tous les problèmes que monsieur Séguin vient de mentionner, mais aussi parce qu'un tel site ne profite qu'au promoteur et non à la population. Tant et aussi longtemps que celle-ci ne dira pas clairement si elle accepte ou non de recevoir des déchets de l'extérieur de sa région ou de quelle façon elle désire s'occuper de ses propres déchets-ressources, un tel site ne devrait pas être en opération.

Nous devons d'abord faire en sorte que la gestion des déchets soit régionale, c'est-à-dire qu'une région ne puisse exporter ses déchets dans d'autres régions, faisant en sorte de laisser aux autres les impacts environnementaux créés par le traitement de leurs déchets.

Ensuite, chaque région doit évaluer ses propres besoins en termes d'infrastructures de récupération, de recyclage et de traitement des déchets produits sur leur territoire. En faisant en sorte que la population puisse prendre en main sa propre gestion des déchets, on permettra à celle-ci de se respon-sabiliser par rapport aux déchets qu'elle produit et, de ce fait, sera en mesure de participer pleinement dans des programmes des 3R. La coalition croit que la population doit être impliquée dans toutes les décisions qui vont affecter son environnement et sa qualité de vie.

Nous avons besoin au Québec de tenir des audiences publiques sur l'ensemble des alternatives de traitement de déchets solides, en vue de l'établissement d'une véritable politique de gestion des déchets-ressources. Ce n'est pas en tenant des audiences publiques cas par cas que nous nous doterons d'une vraie politique de gestion des déchets-ressources.

Enfin, nous devons nous doter de processus qui font l'objet d'un large consensus social et qui maximisent la réduction, la réutilisation et le recyclage-compostage des ressources qui se trouvent actuellement dans une proportion de 80 % dans nos poubelles. Nous avons déjà fait état de propositions réalistes concernant les façons d'y arriver, vous avez d'ailleurs dans votre mémoire les figures 1 et 2 qui résument ces propositions.

Concernant la figure 1, on pense que la réduction et le tri à la source, la mise sur pied de ressourceries qui sont des centres communautaires des 3R, et l'enfouissement sélectif, c'est-à-dire l'interdiction d'enfouir toute matière organique recyclable, réutilisable ou toxique, par l'entremise d'un tri avant l'enfouissement, devraient avoir lieu. Cette dernière proposition a l'avantage de contrôler ce qui entre dans un site d'enfouissement plutôt que de contrôler ce qui en sort.

Vous avez aussi, à la figure 2, une structure plus

transparente et plus démocratique afin de favoriser une plus grande participation publique aux décisions concernant la gestion des déchets-ressources.

La coalition n'insiste pas plus concernant les pistes de solutions envisagées, car finalement c'est à la population de la région de Lachenaie de se prononcer et de réaliser sa gestion démocratique des déchets-ressources. Du moment que celle-ci maximise les 3R et ne se base pas sur l'importation des déchets de l'extérieur, nous sommes persuadés qu'elle sera sur la voie des solutions viables et démocratiques. Merci.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions de la présentation de votre mémoire. La Commission a quelques questions à vous poser. Je vais commencer et, ensuite de ça, mes collègues vont continuer.

Tout d'abord, une question qui est en page 3 de votre mémoire - vous avez fait une numérotation. Il y a une phrase qui mentionne - une phrase, c'est une question que vous posez:

> *"Qui a décidé qu'une population qui a accès à la collecte sélective sera récompensée par les déchets d'une population qui n'a pas accès à la collecte sélective?"*

C'est plutôt la partie "population qui n'a pas accès à la collecte sélective": est-ce que vous faites

allusion à des villes particulières, par exemple, dans lesquelles vous considérez que la performance est moins bonne, des choses comme ça? Est-ce que vous avez des villes particulières en tête?

M. MICHEL SÉGUIN:

On fait référence directement à la Ville de Montréal où, actuellement, il y a un foyer sur trois (3) qui a la collecte sélective. Moi-même, je vis dans un triplex, au deuxième étage, et je dois apporter mes matières à une cloche de récupération, je n'ai pas de bac à la maison. Et il y a plusieurs personnes qui n'ont même pas accès à une cloche.

On pense à la Municipalité de Montréal-Nord, par exemple, où il n'y a aucun programme de collecte sélective sur place. Alors, il y a des régions de l'île de Montréal qui ne sont pas encore desservies par la collecte sélective. Alors, c'est à ce point-là directement qu'on fait référence. Sur la métropole du Québec, il y a encore des résidences qui n'ont même pas eu la possibilité de faire le premier pas, de faire le tri des ressources qui sont dans les poubelles, c'est-à-dire le premier pas étant la collecte sélective.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

A la page 10 de votre mémoire, vous faites référence à... je vous lis:

> *"Ensuite, chaque région doit évaluer ses propres besoins en termes d'infrastructures de récupération, de recyclage et de traitement des déchets produits sur leur territoire."*

Pouvez-vous nous définir pour vous ce que c'est la notion de région?

M. MICHEL SÉGUIN:
Nous ne sommes pas encore dans le processus d'une audience générique et on est encore parmi les groupes communautaires environnementaux en train de discuter quelle est la notion de région. Est-ce que c'est une MRC? Dans le cas de Montréal, est-ce que c'est une municipalité? Je pense qu'on doit faire preuve de flexibilité et je pense qu'il va être important de débattre de cette question-là.

Sauf qu'une chose est certaine, l'île de Montréal, à notre avis, constitue une région naturelle, alors on doit envisager ça comme étant une région naturelle en milieu urbain. Quand on pense à des régions plus rurales, dans d'autres régions, la notion de région peut peut-être être plus flexible par rapport à la gestion des déchets.

Mais ce qui est sûr et qu'est-ce qui est transmis dans cette définition-là, c'est que l'ensemble des régions doivent aller dans une même direction. Nous,

on croit que cette direction-là doit être la direction des 3R, la réduction, la réutilisation et le recyclage-compostage.

Une fois qu'un encadrement est établi, par exemple qu'on dise que les régions ne peuvent pas exporter les déchets à une autre région, à ce moment-là on a les paramètres. Et là chaque région peut définir ce qu'elle va faire pour maximiser les 3R. Donc, dans une région rurale, ce ne sera pas les mêmes choses que dans un milieu urbain.

Mais tant et aussi longtemps qu'on a une situation où une région ou une municipalité peut faire beaucoup pour la collecte sélective, et l'autre à côté peut faire rien et exporter ses problèmes ailleurs, on a la situation qu'on a actuellement où on pénalise certaines communautés pour la non-volonté d'autres. En d'autres termes, on exporte nos problèmes de pollution ailleurs plutôt que d'y faire face.

C'est pour ça qu'on pense que chaque région doit être tenue responsable de ses déchets. Et il est certain que dans le cas de la gestion des déchets, le Grand Montréal, c'est-à-dire Rive-Sud, Rive-Nord et l'Ile, c'est trop gros, il va falloir rapetisser en termes de la concentration urbaine, là. Mais en termes des régions où la densité de la population est moins élevée, est moins importante, à ce moment-là une région va peut-être s'étendre

géographiquement.

Il va falloir faire preuve de flexibilité. Et, d'ailleurs, c'est une des raisons primordiales pour laquelle on a tellement besoin d'une audience générique, c'est pour justement établir un consensus le plus proche possible - un consensus - sur ce genre de définition-là.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Monsieur Séguin, à la page 10, vous parlez que ce serait souhaitable qu'une région ne puisse pas exporter ses déchets. Je voudrais savoir: comment est-ce que vous voyez la gestion des déchets ou la construction d'un site sécuritaire - tel que vous le décrivez plus loin - dans le cas d'une région qui ne possède pas les qualités qui lui permettent de construire un site sécuritaire?

M. MICHEL SÉGUIN:
Je ne suis pas sûr de saisir. Est-ce que vous pouvez...

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Si une région n'a pas les caractéristiques pour construire un site sécuritaire, de quelle façon vous voyez la gestion des déchets sur un tel site?

M. MICHEL SÉGUIN:

D'accord. Premièrement, d'abord et avant tout, je pense que ce qui est important de retenir dans notre proposition, c'est qu'il faut envisager la fin de l'enfouissement pêle-mêle. Finalement, prendre nos déchets, les mélanger ensemble et les enterrer, c'est probablement une des pires choses qu'on peut faire du point de vue environnemental, à cause du gaspillage, mais aussi en termes des impacts sur l'environnement et sur la santé.

Ce que nous disons, c'est qu'on doit avoir une transition pour nous amener à un enfouissement sélectif. C'est-à-dire plutôt que d'essayer de contrôler ce qui sort d'un site d'enfouissement avec des membranes, avec des capteurs de biogaz, avec du traitement des eaux de lixiviation, nous disons que nous devons faire un tri avant que ça rentre dans un site d'enfouissement. Ça s'appelle l'enfouissement sélectif: retirer la matière organique, retirer les matières réutilisables, recyclables et surtout retirer les matières toxiques. Ces matières-là doivent être remises dans le cycle de production, d'une façon ou d'une autre.

Ce qui voudrait dire que le résidu qui reste serait surtout une matière inerte et, à ce moment-là, cette matière qui reste ne pose plus le même risque à l'environnement. Et, donc, je trouverais ça difficile d'envisager une région au Québec qui ne pourrait pas aménager un site d'enfouissement dans

cette optique-là.

Ce qui est important, c'est que plutôt que d'investir des millions pour perpétuer l'enfouissement pêle-même, c'est qu'on doit étudier la façon de faire la transition de l'enfouissement pêle-mêle à l'enfouissement sélectif. Et c'est ça le problème avec le projet d'agrandissement qui nous est proposé, c'est qu'il n'y a aucune, aucune proposition dans ce sens-là.

Et encore pire, ce qu'on tente de nous proposer dans le projet, on nous a fait des promesses de cinquante-cinq millions de dollars (55 M$) pour différents projets de recyclage, des serres, etc., etc., rattachés à l'agrandissement, mais l'ensemble de ces projets-là sont financés avec des profits de l'enfouissement pêle-mêle, c'est une contradiction qui ne peut pas être permise.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT:
Maintenant, concernant le site lui-même, selon votre division régionale des choses ici dans la région de Montréal, qu'arriverait-il par exemple à court terme - parlons durant l'été 1995 ou automne 1995 - si le site n'était pas autorisé, étant donné qu'on nous a dit qu'il restait de l'espace seulement jusqu'au mois de mai? Alors, selon vous, qu'arriverait-il si

le site n'était pas autorisé, à court terme?

M. MICHEL SÉGUIN:

Bon, disons qu'on est dans le domaine de l'hypothèse. Ça dépend toujours de quand le ministre de l'Environnement va annoncer la tenue de l'audience générique sur la gestion des déchets. Je pense que ça, c'est une donnée importante.

Deuxièmement, je ne pense pas que c'est la fin du monde si le site ferme en attendant le résultat de ces audiences-là et de voir dans quelle perspective on développe dorénavant la gestion des déchets-ressources au Québec. Si on adopte une politique qui favorise la régionalisation et qui favorise, le plus possible, l'approche d'un enfouissement sélectif... et ce n'est pas exclu, il y a déjà des États américains et l'Ontario qui exclut, par exemple, l'enfouissement de certaines matières organiques et de certaines matières de recyclage.

Alors, tout ça pour dire que je crois qu'il est tout à fait faisable que le site reste fermé pour quelques mois, pendant que les décisions nécessaires se prennent, pour voir qu'elle va être la vocation possible du site à l'avenir.

LE PRÉSIDENT:

Par exemple, l'alternative pour la MRC des Moulins à ce moment-là, à vos yeux, ce serait d'aller vers

quel site d'enfouissement sanitaire, si le site n'était pas autorisé?

M. MICHEL SÉGUIN:
Écoutez, il y a différents scénarios qui ont été proposés dans l'étude d'impact par rapport au site. Je crois qu'il serait réaliste de permettre au site de rester ouvert pour les déchets de la région de la MRC. Ça, ce serait en attendant le résultat de l'audience générique.

A ce moment-là, on ne couperait pas la... étant donné qu'on part d'un tonnage d'à peu près cinquante mille (50 000) tonnes de déchets annuellement, ça pourrait se faire sans nécessairement faire l'agrandissement de quatre millions (4 000 000) de tonnes. Alors, ce serait une possibilité, mais on est vraiment là dans le théorique.

Mais je crois que ça serait justifiable de laisser le service à la MRC, en attendant le résultat et l'orientation qu'on veut donner à la gestion des déchets.

M. MICHEL SÉGUIN:
Je vous remercie.
Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Si la Commission comprend bien l'idée que vous venez de mettre de l'avant, l'acceptabilité sociale de

l'autorisation d'agrandissement de BFI serait plus acceptable s'il y avait des espaces réservés, dans l'hypothèse d'un scénario faible, pour les déchets provenant des municipalités avoisinantes. Est-ce que c'est ça que la Commission doit comprendre?

M. MICHEL SÉGUIN:
Non. Ce qui est dit, c'est que nous croyons qu'il est probable - en tout cas on peut être optimiste - qu'à la fin d'une audience générique, le Québec adopte une politique de régionalisation des déchets-ressources. A ce moment-là, dépendant de la définition qu'on donne à "région", il se peut que le site de Lachenaie soit le site de la MRC des Moulins. A ce moment-là, le site des Moulins, et dépendant de quelle sorte d'enfouissement qu'on va pratiquer à l'avenir aussi - ce qui est très, très, très important - dépendant de ça, le site BFI, son évolution pourrait prendre toute une autre allure que celle qui est proposée dans le projet d'agrandissement.

Alors, on ne peut pas faire plus que leur permettre de desservir la population de la région immédiate, à très court terme, parce que ça, on ne peut enlever un service comme celui-là, mais sachant qu'il est très probable que la façon de desservir la population risque de changer dans les mois et les années à venir.

Et donc, si vous allez de l'autre côté et vous

permettez l'agrandissement de quatre millions (4 000 000) de tonnes, à ce moment-là vous remettez en question l'ensemble de la gestion des déchets, non seulement pour la MRC, mais l'ensemble du Grand Montréal aussi.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Vous disiez tout à l'heure que l'adoption de votre approche d'élimination des déchets toxiques du site pourrait prévenir l'apport d'une source additionnelle de problèmes. Comment est-ce qu'on doit traiter ces problèmes en fonction des déchets qui sont déjà dans le site, qui sont déjà sur place, accumulés depuis plusieurs années?

M. MICHEL SÉGUIN:
Bien, c'est une... il ne faut pas négliger cet aspect-là qui est très, très, très important. Nous avons des sites d'enfouissement que certains ingénieurs ont qualifié de bombes à retardement et nous devons tout faire pour essayer de les nettoyer, de les rendre plus sécuritaires.

Par exemple, on est très au courant des efforts que ça prend, compte tenu du fait que nous avons la carrière Miron sur l'île de Montréal, et nous suivons de près les efforts qui doivent être pris pour justement rendre plus sécuritaire. On a juste à

penser aux biogaz et au traitement des eaux de lixiviation, pour savoir que c'est des choses qui vont rester avec nous pour au moins les vingt-cinq (25) prochaines années. Si on arrêtait aujourd'hui l'enfouissement pêle-mêle, on a des problèmes pour les vingt-cinq (25) prochaines années et il faut continuer à les contrôler.

C'est ce qu'on dit quand on parle des coûts, à moyen et à long termes, qui ne sont pas assumés quand on paie la tonne qui est déversée actuellement, c'est des coûts environnementaux, sociaux et politiques que tout le monde assume. Sur l'île de Montréal, le projet Gazmont va coûter cent millions de dollars (100 M$), c'est tous les contribuables qui vont devoir payer cette note-là, ce n'est pas les générateurs de déchets qui ont versé.

Tout ça pour dire qu'il faut absolument continuer les efforts de remise à neuf, si on veut, des sites d'enfouissement, sachant que c'est presqu'impossible à faire. Mais ça veut aussi dire que, si on reconnaît l'ampleur des problèmes environnementaux avec les sites tels qu'ils existent, c'est raison de plus pour arrêter l'enfouissement pêle-mêle le plus rapidement possible et passer à quelque chose qui représente de moins en moins de risques à la population et l'environnement. C'est pour ça qu'il faut faire ce virage-là le plus vite possible et par tous les moyens possibles.

Continuer à perpétuer des pratiques polluantes et, en plus, les rendre profitables comme on le fait dans le cas de Lachenaie, c'est ça qui est inacceptable, c'est ça qui doit arrêter.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions pour la peine que vous vous êtes donnée pour répondre aux questions de la Commission. Alors, nous allons faire l'analyse détaillée de votre mémoire au courant des prochaines semaines. Incidemment, je vous remercie.

Alors, nous allons maintenant inviter monsieur François Bertrand à venir présenter son mémoire. Bonsoir.

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Bonsoir.

LE PRÉSIDENT:
Si vous voulez vous présenter, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Bonsoir, mesdames. Bonsoir, monsieur le président. A toute l'assemblée, bonsoir. Monsieur Champagne est un citoyen de Lachenaie qui m'accompagne dans la présentation de mon mémoire. Je suis résidant de Lachenaie, je représente les citoyens et les citoyennes qui s'opposent à l'agrandissement de ce site. D'ailleurs, j'ai déposé à madame Gélinas deux (2) pétitions d'environ trois mille (3 000) noms.

Si vous me le permettez, monsieur Germain, je voudrais expliquer la structure de mon mémoire, qui n'est pas technique. Il se compose de quatre (4) parties, soit un historique, le contenu qui s'intitule "Le site", les recommandations, la conclusion. Et aussi j'ai ajouté une annexe, que je lirai, à la fin de la page 9. On va débuter par l'historique.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Après avoir répondu de façon honnête à toutes les questions et ce, avec documents à l'appui, les gens étaient tous unanimes: peu importe ce que cela rapporte, on ne veut plus de vidanges des autres chez nous. Le message est-il assez clair? J'invite la population à se procurer le livre de Harold Cook, "Le géant des ordures", et je vous jure qu'après la lecture de ce livre, là vous découvrirez le vrai visage de BFI.

Citoyennes, citoyens, je vous le dis, ne vous laissez pas leurrer par des romans à l'eau de rose, à saveur politique et à saveur piastre, ce n'est que mirage. Je vous en prie, ayez l'oeil ouvert et l'oreille tendue sur ce dossier.

Finalement, je vous laisse sur cette réflexion. Le grand poète québécois Félix Leclerc, dans sa chanson "Le tour de l'île", a écrit ces mots: "Boîte à

déchets, parc à vidanges, US parking." Pour Lachenaie, il aurait écrit: "Boîte à déchets, parc à vidanges, PQ dumping." Et on a le culot de dire: "Lachenaie, passeport pour l'avenir".

Pour conclure, je tiens à remercier le BAPE pour m'avoir donné la chance de m'exprimer. Et aussi un gros merci à tous ceux et celles qui m'ont encouragé et aidé dans ce dossier, soit en signant la pétition, soit en la faisant circuler. Merci beaucoup et bonne chance dans vos délibérations. Et nous espérons que notre point de vue sera retenu par le BAPE pour le bien-être de tous les Lachenois et Lachenoises. Merci.

LE PRÉSIDENT:
Nous vous remercions. Alors, la Commission a quelques questions à vous adresser, je vais débuter. Je vais commencer sur les points de vos recommandations. La première recommandation que vous faites, vous dites que le gouvernement du Québec légifère sur le prix du tonnage des déchets. Légifère, dans quel sens? Est-ce que c'est pour dégager des sommes d'argent à différentes activités? C'est quoi le sens de légiférer, pour vous?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Non, c'est parce que je trouve que le prix d'enfouissement à Lachenaie est beaucoup trop bas, il est vingt-neuf piastres et vingt-six (29,26 $), si je me trompe pas là. Ça fait que je pense que le

gouvernement, il devrait mettre un prix... ça inciterait peut-être les autres Municipalités à se prendre en main. Parce qu'à des prix dérisoires de même, ils vont continuer à venir chez nous.

LE PRÉSIDENT:
Alors, l'objectif, c'est simplement de monter le prix pour rendre moins attrayant l'enfouissement?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Effectivement.

LE PRÉSIDENT:
Et il n'y a pas d'autres modalités que vous voyez, par exemple sur le prix du tonnage?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Non.

LE PRÉSIDENT:
Qu'est-ce qu'on fait avec l'argent additionnel, par exemple?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
On pourrait le donner aux Municipalités dans le but de peut-être créer des nouveaux moyens, je le sais pas, ou peut-être pour se faire des fonds au gouvernement pour justement financer des études dans le but d'éliminer les déchets.

LE PRÉSIDENT:

Merci.

Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Toujours dans vos recommandations, à la recommandation 6-C, on peut lire:

> *"Que la compagnie UTL (BFI) applique les lois du ministère de l'Environnement à la lettre et ce, quotidiennement. (Exemple, le recouvrement des déchets de tous les jours)"*

Avez-vous des doutes concernant le recouvrement journalier des déchets?

M. FRANÇOIS BERTRAND:

Oui, j'ai des doutes.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Pouvez-vous nous en parler?

M. FRANÇOIS BERTRAND:

J'ai déjà vu le site, le soir, où est-ce que les déchets n'étaient pas recouverts.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Est-ce que c'était un cas d'exception ou...

M. FRANÇOIS BERTRAND:

Bien, écoutez, madame, je ne me promène pas tous les soirs à côté de la dompe, mais ce soir-là ils n'étaient pas recouverts.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
D'accord. Ça, vous avez remarqué ça une fois?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Oui, j'ai remarqué ça, oui, oui. C'était peut-être un vendredi soir, là.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Moi, je voudrais vous poser une question. A la page 5 de votre mémoire, vous parlez de difficultés que le site éprouve concernant son poste de traitement, est-ce que vous pouvez nous parler de quelle nature seraient ces problèmes?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Bien, le rapport PAERLES le mentionne qu'il y a des difficultés avec le site de traitement des eaux. Et puis il parle de ventilateurs, je crois, pour réoxygéner l'eau, j'imagine là, et puis il disait que c'était juste à l'étude, ça, puis... C'est surtout l'article du Devoir de monsieur Francoeur que j'ai lu.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et vous mentionnez également que le ruisseau Saint-Charles traverse deux (2) écoles un petit peu plus loin, est-ce que vous pouvez nous dire si le ruisseau à ces endroits est clôturé, aux endroits qui traversent les zones des écoles?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
C'est facilement traversable.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et est-ce que vous pouvez également nous dire quelles sont vos impressions sur la qualité de l'eau dans ce ruisseau Saint-Charles?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Bien, je suis ornithologue quasiment à temps plein, j'étudie les oiseaux de façon autodidacte, et puis j'ai déjà trappé le rat musqué dans ce ruisseau, et puis l'an dernier j'ai retourné - pas pour trapper, je ne trappe plus maintenant - et puis j'ai remarqué des formes bizarres sur la tête de certains rats musqués. Ce n'était pas là quand j'étais jeune, ça.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
J'aimerais aborder le sujet de votre pétition. Tout d'abord une question technique, c'est juste une question de compréhension. C'est parce que nous-mêmes, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels... il y a beaucoup d'adresses personnelles dans ce document-là et, au meilleur de votre connaissance par exemple, lorsque vous avez fait signer la pétition par les gens, est-ce que les gens savaient que cette pétition-là serait circulée

à grande échelle et serait éventuellement rendue publique?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Oui, oui.

LE PRÉSIDENT:
D'accord. On voulait vérifier.

M. FRANÇOIS BERTRAND:
On disait qu'on allait présenter un mémoire.

LE PRÉSIDENT:
Donc, vous spécifiiez que c'était en vue de la présentation de votre mémoire?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Oui.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie. Justement, concernant la petite annexe que vous avez fournie en complément de votre mémoire, vous faites allusion à des questions que les gens vous posaient. Ici, vous avez donné trois (3) échantillons, est-ce qu'il y avait d'autres types de questions ou est-ce qu'il y avait des commentaires que les gens faisaient en rapport avec le projet?

On a des allusions ici avec des questions concernant les compensations financières, concernant la

quantité de déchets enfouis et aussi concernant les odeurs. Est-ce qu'il y avait aussi d'autres préoccupations, de mémoire - parce que vous mettez "etc., etc." - est-ce qu'il y en a d'autres que vous considérez dignes de mention?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Oui. Il y avait le camionnage que certains trouvaient assez fatigant, là. Puis il y avait aussi - je crois que vous allez l'entendre dans d'autres mémoires - c'est qu'on dirait que les oiseaux se créent une habitude. Il y a des sacs verts dans le dépôt, dans le site d'enfouissement de Lachenaie, puis les citoyens le lundi matin déposent leurs sacs de vidanges dans les rues, puis l'été à 4 h 30, 5 h, les mouettes, chemin faisant, arrêtent prendre leur déjeuner, pour aller dîner au dépotoir, ils défont les sacs et puis c'est aux citoyens à les ramasser. Ça, les gens, ils s'en sont plaint beaucoup.

LE PRÉSIDENT:
Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
En page 5 de votre mémoire, vous faites référence aux quartiers 5 et 6 qui seraient particulièrement touchés par une dévaluation foncière des propriétés. Pouvez-vous nous les situer, ces quartiers? Quand on parle des quartiers 5 et 6, c'est quoi, ils sont où ces quartiers-là?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Le quartier 6, c'est le Carrefour des fleurs, qui n'est pas loin du site d'enfouissement; puis le quartier 5, il est vis-à-vis le site d'enfouissement aussi. C'est les deux (2) quartiers les plus près du site d'enfouissement.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
D'accord. Toujours en page 5, vous parlez de la dévaluation des propriétés. Est-ce que, les subventions versées par UTL à vos Municipalités, est-ce que vous êtes informés de ce que les Municipalités font de ces argents-là qui leur sont versés?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
On n'est pas très informés, je pense qu'on va l'être éventuellement par exemple. Mais présentement, il faut aller chercher l'information.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
D'accord. Ce n'est pas une campagne d'information systématique qui vous dit: "Cette année, nous avons reçu..."

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Non. Non, non. Il faut réellement, je pense, aller poser des questions.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Est-ce que vous pensez que ces formes de subventions là peuvent amoindrir les conséquences néfastes d'avoir un site d'enfouissement sanitaire dans...

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Non, je ne pense pas que des subventions ça... écoutez, madame, quand tu demeures dans une ville où il y a un site d'enfouissement qui va peut-être devenir un mégasite, je ne pense pas que ça... je pense que c'est là le problème.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Est-ce que ce site-là serait plus acceptable socialement s'il n'était réservé qu'aux municipalités avoisinantes de Lachenaie?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Je crois que oui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Je voulais vous demander, advenant le cas où il y aurait une limitation des quantités de déchets qu'on permet d'enfouir chez vous, est-ce que vous croyez que les citoyens de Lachenaie pourraient participer à des comités de surveillance et de suivi d'un tel règlement?

M. FRANÇOIS BERTRAND:

Il n'y a aucun problème avec ça, madame, vous me ferez signe.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Concernant l'acquisition éventuelle - que vous mentionnez - de lots additionnels qui ne seraient pas propriété d'UTL actuellement, les lots que vous mentionnez, vous dites:

> *"Deviendra propriétaire de terrains entre l'autoroute 40 et la Montée Dumais, au nord de l'autoroute 640. Est-ce dans le but non avoué d'un agrandissement futur?"*

A votre connaissance, est-ce que ces terrains-là sont zonés appropriés pour les sites d'enfouissement sanitaire? Le zonage de ces propriétés-là, êtes-vous au fait de leur vocation actuelle?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Mais si BFI les a achetés, j'imagine que ce n'est sûrement pas pour faire une plantation. Je pense qu'ils les ont achetés dans le but non avoué d'un agrandissement futur, peut-être dans trois (3), quatre (4), cinq (5), six (6) ans.

LE PRÉSIDENT:
Est-ce que le fait que ce n'est pas zoné déchets actuellement, est-ce que ça offre une certaine sécurité pour vous?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Non. Pour moi, non.

LE PRÉSIDENT:
Vous considérez que c'est facilement dézonable?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Oui. Ah! oui, très facilement dézonable.

LE PRÉSIDENT:
Comme question propre à la Ville de Lachenaie, en tant que citoyen est-ce que vous êtes satisfait des efforts actuellement entrepris par la Ville de Lachenaie, par Ville de Lachenaie, dans les opérations de récupération-recyclage ou si vous considérez que la Ville pourrait faire plus dans ce domaine?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Présentement, je pense que la Ville devrait, comme je le mentionnais quand je parle que les Villes on devrait faire plus de publicité, je pense qu'on nous a passé des bacs, des beaux bacs bleus, puis: "Récupère", mais il me semble qu'ils devraient

encore susciter plus. Parce que moi en tant que citoyen, le matin je pars de chez nous, je regardais ça, au début les bacs étaient toujours là, puis de plus en plus on en voit moins, beaucoup moins. Je pense qu'il y aurait lieu à notre Municipalité de refaire une publicité dans ce sens-là, puis peut-être de refournir des bacs quand ils sont brisés.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Est-ce que les élus municipaux ont été sensibilisés au problème des odeurs des mouettes qui vous passent continuellement sur la tête et qui laissent leur carte de visite, comme vous nous avez dit? Est-ce que vous avez sensibilisé les élus?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Oui. J'ai rencontré certaines personnes puis je leur ai parlé. Ils ont été sensibilisés. Je pense qu'il n'y a pas personne à Lachenaie qui n'est pas sensibilisé par ça. Ceux qui passent par la 640 et par les carrefours, c'est impossible qu'ils me disent que ça ne sent pas - c'est impossible - à moins d'avoir un gros rhume.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Et les réponses qui vous ont été avancées à ce jour sont de quelle nature?

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Au début, on nous disait que ça ne sentait pas. Mais aujourd'hui les gens à qui j'ai parlé, du Conseil

municipal, plusieurs personnes avouent que ça sent, puis avouent aussi que c'est des mouettes, puis il y en a même un qui m'a dit: "Je ne resterais pas chez vous."

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur.

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions de la présentation de votre mémoire, nous allons en faire l'analyse pour la rédaction de notre rapport.

M. FRANÇOIS BERTRAND:
Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie. Alors, nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et, au retour de la pause, nous allons inviter monsieur Judes Viens à venir présenter son mémoire. Alors, une pause de quinze (15) minutes.

(PAUSE)

LE PRÉSIDENT:
Bonsoir. Alors, nous allons reprendre. Je crois que

vous êtes monsieur Judes Viens?

M. JUDES VIENS:
Oui.

LE PRÉSIDENT:
Avant de vous laisser la parole, je vais néanmoins faire un rappel. Je peux comprendre l'enthousiasme de certaines personnes face à des présentations de mémoires, mais je veux quand même vous demander votre collaboration afin d'éviter de manifester ou de faire preuve de désapprobation ou d'approbation face à des présentations de mémoires. Alors, je demande votre collaboration à cet effet-là.

L'autre point concerne le vidéo qui a été pris pendant les séances de l'audience par le représentant du promoteur. Je vous annonce que ce vidéo-là sera déposé, avant la fin de la semaine, au bureau du BAPE à Montréal. Alors, les gens qui désireront le visionner pourront le faire au bureau du BAPE à Montréal.

Alors, maintenant, je cède la parole à monsieur Judes Viens. Alors, à vous la parole. Si vous pouvez présenter aussi la personne qui vous accompagne.

M. JUDES VIENS:
Oui. Je suis accompagné de monsieur François Charbonneau...

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
Bonsoir.

M. JUDES VIENS:
... citoyen de Lachenaie, tout comme moi, d'ailleurs. Cette lettre a été écrite le 5 février 1995, puis elle est adressée à monsieur le maire de Lachenaie, monsieur Marcel Therrien, ainsi qu'à l'équipe des conseillers, conseillères, madame Carole Ruel, monsieur André Landreville, monsieur Michel Lefebvre, monsieur Claude Martel, madame Micheline Mathieu et monsieur Jean-Guy Sénécal. C'est tout.

L'objet, c'est la demande de l'Usine de triage de Lachenaie inc. pour l'agrandissement du site d'enfouissement.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT:
Nous vous remercions de la présentation de votre mémoire. Je vais laisser la parole à madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Monsieur Viens, advenant que la demande d'agrandissement d'UTL soit refusée par le gouvernement, à la MRC des Moulins qu'est-ce que vous faites, à partir du mois de mai, pour l'enfouissement de vos déchets?

M. JUDES VIENS:

Écoutez-moi bien là, ce n'est pas moi qui a le problème sur les bras.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Mais on peut imaginer, monsieur Viens, que partout les revendications sont les mêmes. Les déchets, c'est toujours un problème, des revendications. Donc, s'il advenait le cas, en perspective, si le gouvernement refusait l'agrandissement d'UTL, ce serait quoi les alternatives pour la MRC pour l'enfouissement de vos déchets?

M. JUDES VIENS:
Bien, je pense que si le gouvernement refuse l'agrandissement, c'est qu'il aura trouvé aussi une solution à ça, lui.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, ça serait au gouvernement de recommander des alternatives pour l'enfouissement des déchets à Lachenaie, advenant le cas d'une non-autorisation?

M. JUDES VIENS:
Alors, il aura son mot à dire dans bien des choses, le gouvernement.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur.

M. JUDES VIENS:

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT:

Oui?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:

Moi, de mon côté, je peux dire que c'est une mine d'or, les sites d'enfouissement. Dans le sens qu'il y a tellement de matières à recycler, on pourrait construire des usines de récupération, de triage - triage sélectif, là - pour créer des emplois. Puis il y a matière là, c'est juste que l'énergie n'est pas catalysée, n'est pas toute visée vers ce but-là. C'est malheureux là, parce que ça semble facile.

Moi, je sais que beaucoup d'endroits à travers le monde - j'ai un exemple au Delaware - où est-ce que c'est qu'il y a des usines de triage, des vraies usines de triage sélectif, où est-ce que c'est qu'ils peuvent trier jusqu'à 85 %, 90 % de leurs poubelles, bien, ils mélangent ça à des eaux traitées des villes, des boues là, pour en faire de l'engrais là, voyez-vous. Alors, c'est de là le futur, il faut tout le temps voir ça du côté positif.

Je veux aussi ouvrir une parenthèse. Moi, j'ai toujours été berné en tant que citoyen de Lachenaie - ça fait onze (11) ans que je suis à Lachenaie - quand j'ai entendu parler de l'Usine de triage de Lachenaie. Ce n'est pas une usine de triage du tout,

c'est une dompe. Je m'excuse là, c'est un site d'enfouissement. Moi, je suis un ingénieur professionnel, puis je travaille dans le milieu des usines. Je ne fais pas d'usines de récupération, mais je fais d'autres sortes d'usines. On appelle ça des usines de transformation.

Voyez-vous, on rentre les poubelles, les sacs à poubelle, on les brise à l'aide de "crusher", de concasseur, de convoyeur, etc., puis c'est trié d'une façon sélective, et puis je dirais de la bonne façon. C'est de la façon qu'il faut aller vers le futur. Il y a de l'argent à faire là-dedans épouvantablement, mais il s'agit de mettre nos ressources à la bonne place.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
A Usine de triage Lachenaie, ils ont des projets connexes de tri et de compostage. Est-ce que vous croyez que les objectifs visés sont suffisants?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
Non, pas du tout, parce que le compostage qu'on parle, c'est très peu, c'est très peu de compostage. Puis l'usine de gaz, en passant, il faudrait mettre un couvert de marmite là-dessus.

Moi, j'ai des copains qui travaillent à l'usine de Ville Saint-Michel, puis ils n'en viennent pas à bout. Je veux dire, même si c'est plein de canalisations, ils réussissent à mettre peut-être

50 %... ils récupèrent 50 % des gaz. Vous ne réussirez jamais à récupérer les gaz, ça va toujours sortir de partout. C'est parce que ce n'est pas une technologie qui est bonne, voyez-vous. C'est simplement ça.

On s'en va vers l'an 2000, voyez-vous, c'est... il faut voir, je pense, l'avenir d'une façon positivement. Puis pourquoi pas faire de cette richesse-là qu'est la... les sites d'enfouissement, c'est plein de bonnes affaires là-dedans à être récupérées, à la source, c'est-à-dire en rentrant au site. A ce moment-là, ce n'est pas un site d'enfouissement, mais c'est un vrai site, une vraie entrée d'usine de triage, voyez-vous. C'est ça qu'est l'avenir.

Pour répondre à la question: qu'est-ce qu'on ferait avec nos poubelles dans l'avenir? Bien, je pense que c'est vers ça qu'on devrait aller. C'est sûr que le cinquante-cinq millions (55 M$) pour peut-être faire des routes, puis cinquante (50) affaires, pourquoi pas construire une usine? Je vais être le premier à mettre ma pancarte pour être pour ça là, pour faire une vraie usine de triage, mais sélectif. Merci.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur.

LE PRÉSIDENT:
Pour revenir sur la question de l'autorisation ou non du projet, selon les procédures prévues, la

procédure d'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le gouvernement peut dire oui, c'est-à-dire accepter un projet avec ou sans condition, il peut dire non, à ce moment-là c'est un refus catégorique, ou il peut mettre un certain délai avant de rendre sa décision.

Donc, dans l'hypothèse par exemple - si on revient à ça - qu'il est refusé, c'est-à-dire le gouvernement ne fait que refuser le projet selon ce qui est prévu au règlement et à la loi, c'est quoi vraiment les alternatives que vous pouvez percevoir à très court terme, par exemple dès l'été prochain ou l'automne prochain, pour la Ville de Lachenaie par exemple?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
Bien, moi, je ne suis pas certain si on a encore de la place maintenant. On parle de cinquante mille (50 000) tonnes par année pour la MRC. C'est certain que chaque MRC devrait prendre au moins soin de leurs poubelles, arrêter de domper dans celles du voisin. Alors, ça serait ça, à court terme, la visée ou la nature du site à ce moment-là.

Même - monsieur Bertrand en parlait tantôt - dans le futur, qu'est-ce qui va arriver si... dans deux (2), trois (3) ans, ça va être plein à nouveau, où est-ce qu'on va les mettre justement nos poubelles? On va tout le temps courir après un autre agrandissement pour, au moins, prendre soin de notre petit cinquante mille (50 000) tonnes qu'on produit

actuellement dans la MRC.

LE PRÉSIDENT:

Par exemple, le site est quand même relativement près de certaines municipalités de la MRC voisine. Est-ce que, pour vous, ça peut être acceptable par exemple que la MRC voisine envoie ses déchets, c'est-à-dire la MRC de l'Assomption par exemple, envoie ses déchets au site de Lachenaie?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:

Bien, en fait, géographiquement - qu'est-ce que vous voulez - on est divisés par MRC. Je pense que chaque MRC devrait faire des efforts, des études d'organisation ou d'installation d'un système de gestion des déchets, dans leur propre territoire au moins, pour essayer d'en...

On dit tout le temps "pas de poubelles dans ma cour". Je pense qu'il faudrait montrer l'exemple, nous autres, puis les autres cités avec. Ville de Laval entre autres, c'est inacceptable, ça, qu'ils se défassent de leur problème si facilement. C'est juste une question de piastres, on dirait. C'est moins cher à Lachenaie, puis on dompe à Lachenaie, parce qu'il n'y a aucune loi qui dit qu'ils sont obligés de prendre soin de leurs propres déchets, voyez-vous. C'est malheureux.

On a travaillé très fort depuis trois (3), quatre (4) ans là pour essayer de changer la loi au niveau

provincial - monsieur Paradis entre autres là - avec monsieur Paradis du temps, le ministre de l'Environnement, mais ce n'est vraiment pas facile de changer des articles de loi, on a obtenu très peu.

LE PRÉSIDENT:
Si je comprends bien votre position, c'est que vous, vous êtes partisan d'un site par MRC. C'est votre position?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
Oui, un site par MRC. Je pense que chacun devrait ... je ne suis pas content quand le voisin met son sac à poubelle dans ma cour, puis je pense que... on prend l'exemple au niveau cité....

On s'en va vers l'an 2000, n'oubliez pas là. Je pense que la technologie évolue très rapidement au niveau ordinateur, au niveau tout, puis on dirait que dans le domaine de l'environnement ou dans le domaine des déchets, on est au point vingt (20) ans en arrière, alors que d'autres pays sont pas mal plus avancés sur nous autres. Je pense que...

C'est sûr que c'est un débat politique peut-être là. Comme j'ai dit tantôt, si on mettait nos énergies à la bonne place pour mettre les investissements d'une façon positive... Je vous l'ai dit tantôt, c'est une mine d'or, ça, ces sites d'enfouissement là, c'est drôle à dire, mais pourquoi pas le faire du bon côté. On est pris avec le problème, pourquoi pas le

prendre positivement ce problème-là, voyez-vous, au lieu d'en vivre juste les conséquences, puis de respirer les gaz comme on a là. Ça, ce n'est pas acceptable, ça.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Moi, je voulais vous demander, est-ce que des groupes de citoyens de Lachenaie ont fait des présentations lorsqu'il y a eu des consultations dans la grande région de Montréal? Parce que vous êtes quand même la région qui dessert la ville de Montréal. Il y a eu récemment plusieurs consultations sur leur mode de gestion des déchets, est-ce que les citoyens de Lachenaie étaient présents?

M. JUDES VIENS:
Moi, je ne le sais pas, madame. Je suis un citoyen, pas un regroupement de citoyens.

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
Oui, il y en a eu des... moi, je n'ai pas suivi Montréal, mais j'ai suivi Saint-Hippolyte, dans le bout de... je ne me souviens plus exactement, près de Hawkesbury, juste en face là. Je ne me souviens pas de la petite ville. En tout cas, on s'est promené au Québec un petit peu là, quand même. Moi, moi personnellement.

M. JUDES VIENS:
Oui, une personne vient de me dire à l'oreille que l'OPA avait déposé un mémoire pour les audiences de

Montréal.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Concernant votre mémoire ici, bien entendu, vous nous le présentez, mais la lettre est adressée au maire et au Conseil municipal de Ville de Lachenaie. Quel type d'action vous attendez-vous plus précisément de la part de la Ville de Lachenaie dans le dossier actuellement?

M. JUDES VIENS:
Bien là, étant donné qu'ils ne disent pas un mot, c'est comme s'ils étaient d'accord. Est-ce que c'est clair?

LE PRÉSIDENT:
Vous n'avez pas reçu de réponse, si j'ai bien compris, à votre lettre?

M. JUDES VIENS:
J'espère d'en recevoir une, là. Mais, comme je vous dis, jusqu'à ce soir on ne sait rien d'eux autres.

LE PRÉSIDENT:
Donc, vous n'avez obtenu aucune position claire de la Ville de Lachenaie sur cette...

M. JUDES VIENS:

Donc, ils sont d'accord.

LE PRÉSIDENT:
D'accord. Je vous remercie. Alors, nous vous remercions pour la présentation de votre mémoire.

M. JUDES VIENS:
Je peux?

LE PRÉSIDENT:
Oui.

M. JUDES VIENS:
Si le BAPE en venait à la conclusion que la demande doit être accordée pour l'agrandissement, il faudrait penser sérieusement à exiger du BFI une lettre de crédit bancaire pour assumer le maintien du site après sa fermeture.

LE PRÉSIDENT:
On prend bonne note de ça. Alors, nous vous remercions pour la présentation de votre mémoire, nous allons l'intégrer à notre analyse, à notre rapport.

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
On a ramassé beaucoup d'articles de journaux depuis trois (3) ans, est-ce que vous êtes intéressés à les avoir, une copie? On peut vous la remettre durant la semaine.

LE PRÉSIDENT:
En fait...

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
Montrant qu'il y a eu de l'activité à Lachenaie là, on n'est pas tous une gang d'endormis là. C'est sûr qu'il y en avait au début qui dormaient peut-être au gaz - excusez l'expression là - mais...

M. JUDES VIENS:
Au biogaz.

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
Au biogaz, oui, c'est ça. Mais on a eu tentativement bien des rencontres, en fait, même une que... J'ai des articles de journaux aussi du 1er mars 1992 où est-ce que c'est qu'on a manifesté même sur le site de l'Hôtel-de-Ville, voyez-vous. Ça fait que le maire, ce n'est pas d'hier qu'il sait qu'on n'est pas contents des odeurs puis de la situation en général. Merci.

LE PRÉSIDENT:
Ce sont des articles qui sont principalement, quoi, des journaux locaux?

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
Journaux locaux; la Gazette un petit peu, un article de la Gazette; deux (2), trois (3) articles de la Presse, dont entre autres l'article déclencheur le

30 octobre 1991: "C'est fait, Laval délaisse le dépotoir Miron et déverse ses déchets à l'Usine de Lachenaie". Ça, ça a fait une bombe. Je veux dire, là on... moi en tout cas, je me suis réveillé bien raide le matin avec ça, j'ai dit: "Ça n'a pas de bon sens", j'ai dit: "Qu'est-ce que c'est ça? On n'a pas de... on dompe ce qu'on veut chez nous, puis on n'est même pas maître chez nous." Merci.

LE PRÉSIDENT:
Alors, vous pouvez nous les déposer. Les Commissions font toujours preuve de beaucoup de circonspection dans l'analyse de documents référant à des revues de presse, parce que par exemple c'est difficile d'en vérifier les sources, mais on va accepter que vous nous les déposiez.

M. JUDES VIENS:
Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:
On vous remercie.
Nous allons inviter monsieur Gilles Champagne à venir présenter son mémoire. Bonsoir. Alors, si vous voulez bien vous présenter et présenter la personne... néanmoins, pour vous identifier auprès de la sténotypiste.

M. GILLES CHAMPAGNE:
Bonsoir, messieurs, dames. Le témoignage que je vais faire, c'est tout simplement un témoignage de

résidant, je ne suis pas dans un aucun parti. Tout simplement deux (2) outils que le Bon Dieu m'a donné pour venir publier, comme témoignage: mes yeux et mon nez.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT:
Nous vous remercions pour la présentation de votre mémoire. Je vais laisser la parole à madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
A la page 3 de votre mémoire, dans le haut de la page, on peut lire:

> *"Comme le mentionne le promoteur du site, les espaces verts d'UTL pourront alors constituer un élément d'attraction et contribuer à structurer l'expansion des secteurs résidentiels de la Ville de Lachenaie."*

Est-ce que vous êtes en accord, vous, avec cette affirmation-là?

M. GILLES CHAMPAGNE:
Non, je ne suis pas en accord. C'est toujours pour faire le lien de la réponse que j'ai donnée à ma fille, pour dire: "Voici, à ta gauche tu vas avoir un site d'enfouissement, à droite, tu vas avoir les maisons unifamiliales." Parce que c'est très facile à remarquer que du côté... quand on s'en va sur la 640, que le projet avance graduellement. Est-ce que

Ville de Lachenaie a l'idée... je n'ai pas vu le plan d'urbanisation, mais est-ce qu'ils vont se coller directement sur la 640? Là, ça devient de plus en plus près.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Quand vous parlez de camionnage intensif dont les gens se plaignent à Legardeur, est-ce que c'est les camions d'UTL qui se promènent dans un secteur résidentiel?

M. GILLES CHAMPAGNE:
C'est sur le boulevard... c'est apparu dans les journaux en fin de semaine, dans l'Hebdo Rive-Nord, Ville de Legardeur s'y oppose. Eux autres disent qu'en passant sur le boulevard Pierre Legardeur, le camionnage, pour éviter justement des distances, d'allonger leurs distances, au lieu de passer sur les autoroutes, passe par le boulevard Legardeur.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
D'accord. Merci, monsieur.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Je voudrais vous demander votre opinion. Advenant le cas d'une régionalisation de la gestion des déchets, est-ce que vous croyez que les MRC devront adopter une approche similaire à l'adoption du règlement d'emprunt, par exemple, pour réaliser certains travaux dans les villes? Est-ce que c'est pensable?

M. GILLES CHAMPAGNE:
C'est pensable... c'est sûr que vous me demandez... ce n'est pas peut-être des questions pertinentes techniques là, sauf que ma perception que j'ai, je sais qu'on a élu des conseillers municipaux et un maire à Lachenaie pour nous représenter, je pense que c'est à eux à le faire, à prendre position là-dedans et non prendre position pour le site d'enfouissement.

Parce que notre maire nous avait dit, il y a deux (2) termes, qu'il était pour venir nous consulter - en 1992, exactement - venir nous consulter pour l'agrandissement ou contre l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire, puis ça n'a pas été fait, puis c'est nous qui prendraient la décision, puis ça a été oublié ou je ne sais pas.

LE PRÉSIDENT:
Dans votre conclusion, vous mentionnez que surtout au niveau des gouvernements provinciaux locaux, que vous vous objectez au sujet du projet. Pour rendre le projet acceptable, ce serait quoi vos conditions, vos exigences, pour qu'un tel projet puisse être acceptable? Comment devrait-il être fait et à qui devrait-il servir?

M. GILLES CHAMPAGNE:
Je pense que, si on regarde au niveau des paliers de gouvernement - on peut peut-être penser premièrement au niveau du gouvernement provincial -je pense que

ce n'est pas d'agrandir le site nécessairement qui va améliorer la situation, parce qu'à mon avis c'est quasiment de mettre un "plaster" - excusez l'expression vulgaire - c'est de dire: "Bon, bien, on enfouit, on enfouit."

Je viens d'une région qui s'apparente beaucoup avec Lachenaie, malheureusement, Saint-Jean-de-Matha, et Saint-Jean-de-Matha vit actuellement le même problème, puis c'est dans un milieu rural. Et j'arrive à Lachenaie, puis c'est dans un milieu où l'environnement est urbain et le même problème se répète. Ça fait que je ne vois pas là vraiment pourquoi on agrandirait.

Au niveau du gouvernement, c'est sûr que c'est tout simplement - moi, je dis - remettre la cause d'une fois à l'autre en agrandissant le site d'enfouissement, au lieu de sensibiliser monsieur, madame tout le monde. Et du côté municipal, bien, je ne pense pas que ça soit à la Municipalité à prendre position pour un site - c'est qu'est-ce qu'on vit actuellement - c'est aux citoyens à se prononcer.

LE PRÉSIDENT:
Mais plus spécifiquement, par exemple, si vous considérez que le projet peut se faire, ce serait quelles conditions, ou si c'est une réponse où vous ne voulez absolument pas du projet, vous? Est-ce que vous mettriez des conditions au projet pour le qualifier d'acceptable?

M. GILLES CHAMPAGNE:
Bien, qu'il soit acceptable... moi, je suis prêt... un petit peu la vision du gouvernement, l'ancien gouvernement, parce que monsieur Brassard n'a pas pris quand même position dernièrement là-dedans. Si on fait référence à monsieur Paradis, quand il disait que chaque MRC devrait prendre position face à ses déchets, je suis entièrement d'accord que demain matin, qu'on soit responsable de nos déchets qu'on génère à la MRC des Moulins. Mais je ne suis pas prêt à recevoir tous les vidanges de tout le monde de Laval et de Montréal.

LE PRÉSIDENT:
Alors, votre position est à l'effet que chaque MRC devrait avoir son site?

M. GILLES CHAMPAGNE:
Exactement, exactement.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.
Madame Pagé.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Concernant les odeurs et les mouettes, est-ce que vous avez porté plainte à la Ville? Est-ce que vous avez sensibilisé les gens de la Ville, les élus municipaux, au problème que vous vivez?

M. GILLES CHAMPAGNE:
Je vous avoue que, moi personnellement, je n'ai pas porté plainte. C'est sûr que j'ai... comme citoyen, en ayant passé une pétition de porte à porte, chaque personne en a témoigné, il y en a dans la salle, puis c'est sûr qu'il y en a qui vont venir témoigner au cours de la semaine, j'imagine. Mais comme citoyen, je n'ai pas porté plainte.

C'est sûr qu'on nous avait dit à la Municipalité que le site d'enfouissement... quand je suis arrivé, le site était en développement, si vous voulez, et puis que le site en étant en développement, à un moment donné, j'ai dit: "Il va arrêter dans un an ou deux (2), il devrait être saturé et plein." Mais là, on demande d'agrandir, là le problème devient plus majeur. Il fallait que je vive avec les mouettes que j'avais là actuellement.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur.

LE PRÉSIDENT:
Vous avez mentionné également des problèmes de circulation reliés aux camions de déchets. Plus particulièrement quel endroit vous identifiez comme l'endroit le plus sensible, qui cause le plus d'inconvénients?

M. GILLES CHAMPAGNE:
40/640.

LE PRÉSIDENT:
Le croisement 40/640. Par exemple, des camions qui viennent en provenance de la 40 et qui empruntent la 640 ensuite de ça pour sortir?

M. GILLES CHAMPAGNE:
C'est ça, qui prennent le chemin Legardeur. C'est un nouveau... Montée Dumais et Pierre Legardeur.

LE PRÉSIDENT:
D'accord, c'est Montée Dumais et Pierre Legardeur.

M. GILLES CHAMPAGNE:
Montée Dumais, c'est à Lachenaie et puis Pierre Legardeur, c'est à Legardeur.

LE PRÉSIDENT:
D'accord. Donc, à l'est. Et Montée Dumais, c'est à l'ouest. Je vous remercie. Je vais vérifier dans mes notes si j'ai d'autres questions.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Moi, j'aurais peut-être une dernière question. Les compensations financières - UTL verse un fonds à la MRC et à la Ville de Lachenaie, un fonds qui doit être attribué à une vocation environnementale - est-ce que vous avez de l'information sur l'utilisation que la MRC et les Villes font sur ça?

M. GILLES CHAMPAGNE:

Aucune, madame. Premièrement, à ce que je sache, ça devrait être le rôle de la Municipalité à nous le dire. Je pense qu'ils vont venir témoigner cette semaine - on nous a laissé sous-entendre qu'ils viendraient témoigner - c'est une bonne question à leur poser.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Et vous, est-ce que vous avez des suggestions concernant l'affectation de ces argents-là?

M. GILLES CHAMPAGNE:
Bien, moi, les argents, ça serait surtout un petit peu comme François a dit, c'est du recyclage. Tout se joue là. On a rien qu'à remarquer, au niveau des enfants de douze (12) ans et plus, de la façon qu'ils sont sensibilisés à l'environnement, chose que nous autres on n'a pas eue, cette éducation-là. Mais Ville de Lachenaie a la responsabilité sociale et morale d'informer et sensibiliser ses citoyens avec cet argent-là.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Chez BFI-UTL, il y a le programme MOBIUS, est-ce que ce programme-là rencontre certaines exigences de formation ou d'information?

M. GILLES CHAMPAGNE:
Écoutez, madame, j'imagine qu'il y en a qui vont témoigner en cette position-là. Tout ce que je peux

vous dire comme simple citoyen de Lachenaie, ça a peut être donné des dividendes au niveau des enfants dans les écoles - ce que je n'ai pas vu - mais on ne voit pas beaucoup d'allées et venues devant MOBIUS. Le dépanneur est beaucoup plus actif que MOBIUS à Lachenaie.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions pour la présentation de votre mémoire, nous allons l'intégrer dans l'analyse que nous allons faire sur le dossier. Je vous remercie.

M. GILLES CHAMPAGNE:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et nous allons reprendre avec monsieur Roland Rochon. Je vous remercie.

(PAUSE)

LE PRÉSIDENT:
On m'a informé que monsieur Rochon n'était pas encore arrivé. Nous avons quand même deux (2) personnes qui sont intéressées à venir présenter un mémoire verbal à la Commission. Alors, je vais

inviter monsieur André Lafrance, et je crois que c'est monsieur Charbonneau ou Carbonneau, à venir s'avancer à l'avant, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
Mon nom, c'est François Charbonneau.

LE PRÉSIDENT:
C'est Charbonneau.

M. ANDRÉ LACHANCE:
André Lafrance.

LE PRÉSIDENT:
Bonsoir!

M. ANDRÉ LACHANCE:
Je m'excuse de ne pas avoir pu vous présenter un mémoire écrit. Naturellement, mon métier m'a amené à plaider un procès de plus de sept (7) jours. Je n'ai pas pu le faire, mais je ressens le besoin ce soir, suite à ce que j'ai entendu des citoyens, d'énoncer mon point de vue.

Premièrement, il faut que vous sachiez qui je suis. Je représente les intérêts de la succession Clodomir Laurier. La succession Clodomir Laurier est propriétaire d'un terrain, en fait, une terre agricole d'au moins cent cinquante (150) arpents qui se situe dans le centre de Lachenaie. C'est le lot 168, le lot 110 et des lots aussi dans la

municipalité de Mascouche. C'est malheureux que mon beau-père ne puisse pas être là ce soir pour nous entendre parce qu'il aurait probablement son mot à dire. Il a été conseiller municipal à Lachenaie pendant de nombreuses années. Puis je pense que des choses comme ça l'ont grandement attristé, de voir ce qui se produisait avec le site d'enfouissement de Lachenaie.

En fait, en 91, quand j'ai vu dans les journaux, avec François Charbonneau, pour la première fois, ce qui allait se passer avec Ville de Laval, je me suis rendu compte que Ville de Laval venait de prendre une décision économique. En fait, c'est mon confrère qui était un de mes vis-à-vis lorsqu'on s'est confronté face aux médias, sur les ondes du réseau Quatre Saisons, autant que sur les ondes de Radio-Canada ou de Télé-Métropole. Et je dois vous dire que je l'ai revu à plusieurs occasions au Palais et il me dit souvent: "Écoute, tu ne peux pas me reprocher d'avoir pris des décisions économiques comme conseiller municipal." J'ai dit: "Non, mais ce que je peux te reprocher, par contre, comme gestionnaire de la deuxième grande ville du Québec, c'est de ne pas avoir adopté depuis 91 des solutions dans ta municipalité. Encore, aujourd'hui, vous déchargez vos déchets à Lachenaie, tout ça pour des considérants strictement économiques." Il n'y a aucune autre raison pour laquelle Laval déverse ses déchets à Lachenaie. Il n'y en a pas d'autres. Il ne faut pas en chercher, il n'y en a pas d'autres.

Qu'est-ce que Laval a fait dans les quatre (4) dernières années pour réduire, si je peux m'exprimer avec l'expression anglaise, son "out put" sur Lachenaie? Rien. Rien, monsieur et mesdames les commissaires.

Cela étant dit, je me suis rendu compte que la Commission accrochait sur deux (2) points importants. Et puis, je vais reprendre les paroles de monsieur Viens quand il vous dit: "Si la Commission en venait à la conclusion qu'elle doit autoriser cette demande-là, il y a des choses qui doivent être faites à partir d'aujourd'hui."

Je ne veux pas remettre en question les capacités financières de BFI, ce n'est pas ça qui est le problème ici, aujourd'hui. On sait qu'il y a des empires financiers au Québec qui sont tombés pour toutes sortes de raisons. Puis je ne pense pas que ça puisse arriver à BFI, mais peu importe. Il faut se protéger aujourd'hui pour le futur. Il faut tout de suite exiger de ces corporations-là de signer des lettres de crédit bancaire irrévocables, afin de protéger les citoyens qui sont aux prises avec ces sites-là. Qui vont être aux prises plus tard avec la gestion de ces sites-là, une fois fermés.

C'est vrai que BFI nous dit qu'elle va gérer le site après sa fermeture et je n'ai aucune raison aujourd'hui de douter de ce que BFI vient nous dire.

Je pense qu'on ne peut pas en douter pour le moment. Mais on sait ce qui s'est passé avec Steinberg et puis c'est des choses qui peuvent leur arriver par la force des choses. Ça peut arriver à ces grandes corporations-là aussi. Alors, pourquoi ne pas se prémunir tout de suite avec des lettres de crédit bancaire irrévocables? Ça, c'est dans un premier temps.

Dans un second temps, il y a la compensation financière à la Ville de Lachenaie. J'ai essayé par tous les moyens, monsieur et mesdames les commissaires, d'obtenir des renseignements, autant moi que François Charbonneau, nous avons essayé d'obtenir des renseignements sur ce que la Ville recevait vraiment comme compensation financière. Tout ce qu'on a su à un certain moment donné, c'est qu'il y avait un dix sous (10¢) par tonne métrique, si je ne me trompe pas, ou un vingt sous (20¢) par tonne métrique, je m'excuse, qui était versé en compensation.

Ce que je peux vous dire, c'est que je ne veux plus que le gouvernement autorise des corporations, que ce soit BFI, que ce soit Waste Management, que ce soit n'importe qui, à verser des compensations aux municipalités. Ces compensations-là devraient être versées dans des fonds spéciaux. Ça devrait être légiféré par le gouvernement du Québec et ça devrait être contrôlé par le gouvernement du Québec. Autant qu'on contrôle les sommes qui sont dans la Caisse de

Dépôt. En fait, ce qu'il faudrait créer, c'est un fonds environnemental.

On vit actuellement avec des solutions du passé. L'enfouissement, c'est une solution du passé. Il faut se tourner vers l'avenir. Mais, pour le moment, il faut vivre avec ces solutions-là. Et il faut absolument, mais absolument que les compensations dans l'avenir ne soient plus versées aux municipalités. Premièrement, elles ne sont pas assez élevées.

Je pense que, à tort ou à raison, les gens de BFI viendront nous le dire, mais ils ont sûrement l'expérience de compensations qu'ils peuvent verser dans d'autres municipalités, que ce soit au Canada ou aux États-Unis. Alors, il faudrait peut-être leur demander quel genre de compensation ils versent dans les autres municipalités. C'est peut-être une question qu'il faudrait adresser à BFI, parce que les moyens des citoyens de découvrir ces choses-là sont quand même limités. On ne peut pas aller partout aux États-Unis et puis commencer à savoir dans telle ville, quelle est la compensation. Alors, tout ça, pour revenir à ce que je vous disais, il faudrait que ce soit légiféré.

En fait, une compensation, ça devrait être la même chose que la taxe sur les carburants. On vend un litre d'essence, c'est tant de sous par litre d'essence de taxe. Alors, ça pourrait créer un fonds

environnemental et si jamais il y a des problèmes futurs, on serait prêts financièrement à les supporter.

Aujourd'hui, on a vu monsieur Parizeau confronté à une situation, il dit: Je vais le trouver, le bidule." Mais qui paie le bidule encore une fois? Qui paie le bidule? C'est vous, les commissaires, et c'est moi, et c'est monsieur Charbonneau, et c'est tout le monde qui est en arrière de nous, y compris BFI. Il faut que ça arrête, ça. Des gens qui partent à un moment donné pour se retrouver en Floride et ne font plus face à leurs obligations, on ne veut plus vivre ça, nous autres, au Québec. C'est bien évident qu'on ne veut plus vivre ça.

On peut se rappeler aussi d'un site qui n'est pas si lointain que ça, qui a fait la presse régionale, la presse locale pendant des années. C'est le site du vidangeur de Montréal. Je pense qu'il n'est pas inconnu à la Commission qu'il y a un site ici où il y avait un lac de BPC. Qui paie encore? Le gouvernement du Québec.

Alors, moi, je pense qu'il y a deux (2) solutions. La solution, c'est des lettres de crédit bancaire irrévocables obligatoires. Et la deuxième, c'est celle de prévoir une compensation, mais payable à l'État. L'État n'a aucun, aucun, aucun intérêt à... comment je pourrais vous dire ça. Vous savez, une municipalité c'est petit, tout le monde se connaît;

l'État, c'est grand, c'est impersonnel. Je pense que c'est la plus belle image que je peux vous donner. Il n'y a pas d'autre image que je peux vous donner.

Et ce que je peux vous dire, je n'ai pas d'hypothèque sur ma maison, mais tous ceux qui empruntent de l'argent savent une chose. C'est qu'ils ne peuvent pas emprunter une somme de quarante, cinquante ou cent mille dollars (40-50-100 000 $) sans donner des sûretés. Alors, pourquoi on n'exigerait pas des sûretés de ces gens-là? Où est le problème à exiger des sûretés de ces gens-là? Alors, on a une législation qui est mal bâtie, je pense que tout le monde en convient. C'est tout à revoir.

Et le troisième point sur lequel je voudrais me prononcer, c'est sur le fait -- vous avez posé la question, madame Pagé, à monsieur Viens qui était un peu dans l'embarras, puis je le comprends, parce que c'est un citoyen et puis il n'est pas habitué de se retrouver devant des commissions, vous lui avez demandé: "Mais qu'est-ce qu'on fait avec les vidanges de la MRC des Moulins?" Stoppons l'entrée des vidanges de Laval à Lachenaie et, déjà là, le site est capable d'en recevoir pour pas mal d'années.

Alors, autrement dit, si vous autorisez un agrandissement, faites-le pour la MRC des Moulins, period. Pas d'autre chose. C'est clair, c'est net, c'est précis. Je n'ai jamais eu l'habitude, moi,

ici, dans la MRC, et puis je pense qu'il y a bien des gens qui me connaissent, j'ai un langage cru, mais les gens savent où je m'en vais. C'est ça que je dis à la Commission. Clairement, nettement, pour la MRC des Moulins, oui. Puis, même encore, forçons dans l'avenir la MRC des Moulins à, elle, trouver des solutions. Parce que l'enfouissement, il faut arrêter ça, cette affaire-là. Ça n'a pas de bon sens.

Moi, je suis conscientisé par ça, mais des fois je parle à des gens et je me rends compte qu'il y a des gens, ça leur passe dix (10) pieds par-dessus la tête, parce que l'important pour eux, ils mettent ça au bord du chemin, puis ils oublient ça. Ils ne savent pas où ça s'en va.

Maintenant, j'habite sur le bord de la frontière canado-américaine, juste pour finir avec ça, vous conter un anecdote, sur le bord de la frontière canado-américaine, au poste de Black Pool qui est la jonction de l'autoroute 15 et de l'Interstate 87, il y a un conteneur à déchets; il est marqué BFI dessus. Je dois vous dire que ça me fait pleurer quand je vois des choses comme ça. De voir que, moi, le Saint-Bernard de Lacolle, je prends mes déchets et puis je les envoie à Lachenaie. Je suis un petit peu gêné par ça, comme citoyen.

L'autre fois, quand je me suis rendu à Trois-Rivières, j'ai croisé des camions de Lavoie, qui est

maintenant, je pense, à Waste Management. Ces camions-là amenaient les ordures de la MRC des Jardins de Napierville à Trois-Rivières. Ce n'est pas normal, ça, ces choses-là. Je pense aussi que je ne me trompe pas quand je dis que les vidanges de Hull font un grand voyage aussi de trois cents (300) quelques kilomètres pour s'en aller.... comme les Américains nous disent: "Get rid of it". C'est ça qu'ils veulent. C'est s'en débarrasser, puis le plus loin possible.

C'est ça que j'ai à dire à la Commission. Je n'ai pas vraiment d'autre chose à ajouter, à part... je pense que j'ai fait pas mal le tour de la question. Et quant à Laval, je lui dis simplement une chose. Elle a voulu se développer, elle doit assumer son développement. Je n'assumerai pas, c'est-à-dire la succession Clodomir Laurier, comme mon ami Daniel Laurier qui est maintenant propriétaire de toutes ces terres-là, n'assumera pas le laxisme de Laval. Ce n'est pas vrai, ça. C'est terminé. C'est ça qu'on vous dit, la Commission. On vous lance un message clair. C'est à vous maintenant de décider. C'est à vous de faire vos rapports, c'est à vous de faire vos conclusions.

Alors, je suis maintenant disposé à laisser la parole à François.

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:

Moi, j'ai seulement que deux (2) points. Disons que

c'est un ajout à ce que j'étais ici au micro tantôt. Premièrement, je voudrais juste parler du bac de récupération. Moi, je dirais que c'est un illogisme actuellement. De conscientiser les citoyens, O.K., on sauve, disons, cinq mille (5 000) tonnes par année en récupérant et puis c'est une attitude positive qui se transmet de génération en génération. Pendant qu'on sauve ce cinq mille (5 000) tonnes-là, on s'en fait domper huit cent mille (800 000) tonnes d'ailleurs, s'il vous plaît. Alors, vous savez, ce n'est pas... en tout cas, on fait notre petit effort, mais on est écrasé par ça, là, O.K.? Alors, ça, là, il y a une aberration, un illogisme grandiose là-dessus.

Le deuxième point, je pense que la question a été posée à date à presque tous les intervenants: qu'est-ce qui arriverait avec le site actuel si le projet était refusé? Voyez-vous, moi - le côté économique, monsieur Lafrance en a parlé - moi, c'est le côté gros bon sens. Premièrement, on accepte seulement les poubelles de la MRC, un.

Deuxièmement, on aurait le temps en masse, peut-être dix-huit (18) mois, trois (3) ans, je ne sais pas pendant combien de temps que le site est encore bon juste avec la MRC, c'est seulement que cinquante mille (50 000) tonnes par année, on peut vraiment commencer à penser à construire notre fameuse usine de transformation. Parce que vous savez, ce n'est pas juste les nouvelles poubelles qui arrivent, là.

C'est aussi la dompe qui est là actuellement, on est capable de gruger.

Vous savez, dans l'industrie minière, on creuse pour trouver de l'or, puis du cuivre, puis etc., du fer. Bien, écoutez, on n'a pas besoin de creuser bien gros. On creuse, et puis je vous l'ai dit tantôt, c'est une ressource quasiment naturelle qu'on a là. C'est tout de la récupération. On peut tout reprendre même le site qui est là, puis le repasser dans une usine de transformation. On pourrait en construire une "moses" de grosse usine, puis créer bien des emplois.

Alors, c'est ça, la solution, ça va un peu avec ce que j'ai dit tantôt. C'est vers le futur. C'est pourquoi ne pas le prendre positivement? Beaucoup de monde se pose la question: "Qu'est-ce qu'on fait avec nos "moses" de poubelles?" Bien, c'est ça. Gérons nos poubelles d'une façon intelligente. Merci.

M. ANDRÉ LACHANCE:
Peut-être juste pour ajouter un dernier point sur ce que François vient de dire, puis c'est surtout sur le document qui m'a été envoyé par madame Gélinas, par la poste, qui était le fameux cahier vert ici. A la fin, on y voit les préoccupations du promoteur. Je dois vous dire que ça m'a fait pleurer quand j'ai lu ça:

"La fermeture du site aurait pour effet d'entraîner de sérieuses pertes de revenus d'achalandage pour UTL."

Ce que je peux dire à UTL, puis je pense qu'elle doit se rendre à l'évidence que, tôt ou tard, le site devra fermer. Tôt ou tard, un jour, elle va arrêter de faire de l'argent avec ça, c'est bien évident. Tu ne peux pas continuer à prendre une expansion à l'infini. Ce n'est pas infinitum, cette affaire-là. Alors, tôt ou tard, elle devra se faire à l'idée et c'est peut-être aujourd'hui la meilleure journée pour lui dire: "C'est terminé. C'est terminé pour les vidanges qui viennent de l'extérieur de la MRC des Moulins."

Quant à son projet de cogénération, bon, qu'est-ce qu'on peut dire de ça? Amener des vidanges pour faire de l'électricité. Faire de l'électricité pour amener des vidanges. Écoutez, moi, je n'ai pas le goût d'embarquer là-dedans, dans ce projet-là. C'est une histoire "d'ingénirite" aiguë. Je m'excuse pour mon vis-à-vis, pour François, mais c'est une histoire "d'ingénirite" aiguë, cette histoire-là. C'est une espèce, pour moi, d'écran de fumée.

Le projet peut peut-être être viable, remarquez bien, je comprends une corporation de vouloir faire de l'argent, mais je pense que la corporation doit être consciente qu'elle doit faire face au Bureau d'audiences publiques en environnement, qu'elle doit faire face aussi aux citoyens de la municipalité qui

peuvent lui dire: "Non, on n'en veut pas de ça." Puis je pense que le message est assez clair. Les gens, ils ne veulent pas de ça. C'est une espèce d'ajout.

Puis, pour les emplois, qu'est-ce que vous voulez qu'on y fasse? Je me rappelle, quand Pierre Péladeau me disait: "Écoute, il a fallu que je la prenne la décision de sacrer à la porte mes typographes. On n'a plus besoin de ça, aujourd'hui, en 1995, des typographes." Il faut que UTL se rende compte que si Pierre Péladeau est capable de prendre des décisions comme ça, puis de payer pour les prendre... parce qu'il ne faut pas oublier qu'il a payé pour prendre cette décision-là. Je pense que ça a été assez publicisé quand il a congédié ses typographes, il a payé une somme d'argent considérable pour pouvoir les remercier. Mais pourquoi Pierre Péladeau dirait: "Je vais les garder pour les garder." Ce n'est plus utile.

L'enfouissement, c'est la solution du passé et puis je pense que UTL, si elle veut vraiment faire quelque chose d'intéressant pour Lachenaie, c'est qu'elle travaille dans le sens que François Charbonneau a dit tantôt. On lui lance l'appareil, maintenant. On lui dit: "Écoutez, vous allez être bienvenus à Lachenaie, mais dans cette optique-là." Puis, moi, je n'ai pas le goût que la valeur de la propriété qu'on a à Lachenaie dévalue.

Parce que c'est bien évident que ça ne sent pas bien bon l'odeur du site, là. Il faut se rendre à l'évidence que ça ne sent pas bon pantoute, là. Puis que ça sent jusqu'à... je suis à quatre (4) kilomètres exactement, pour vous faire une histoire courte, je suis exactement à quatre (4) kilomètres. Vous avez une usine qui est sur l'autoroute, qui est Saramac. Alors, notre terre est juste à la limite de cette usine, qui est Saramac, à Lachenaie. Ça fait que ça peut peut-être vous aider à visualiser. Si vous regardez la Montée Dumais par rapport au Carrefour des Fleurs, on est à peu près au centre de ça, on est tout près de l'église de Lachenaie. La maison, en fait, est sur le bord du boulevard Saint-Charles à Lachenaie.

Alors, c'est ça que j'avais le goût de vous dire, ce soir. Puis, encore une fois, vous m'excuserez de ne pas avoir pu vous présenter un mémoire, mais c'est un procès qui a été très prenant et qui continue, de toute façon, lorsque le juge aura fini ses vacances.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions de la présentation de votre mémoire verbal.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que vous avez eu l'occasion d'examiner la nouvelle législation du ministère de l'Environnement concernant le site d'enfouissement?

M. ANDRÉ LACHANCE:

La dernière fois que j'ai jeté un coup d'oeil là-dessus, madame, c'est en 1991 où il y avait eu un changement législatif, si je me rappelle bien, j'ignore l'article, c'était un article qui disait que dans l'avenir les sites d'enfouissement pourraient refuser de leur propre chef des déchargements. Alors, moi, je vais vous dire franchement que si j'étais propriétaire d'un site, il n'en serait pas question, entre vous et moi. Je dois vous dire que non. La dernière fois que j'ai jeté un coup d'oeil sur la Loi de la qualité de l'environnement, c'était dans un dossier qui était tout autre, c'était sur les carrières et sablières. Mais je n'ai pas vu vraiment de choses vraiment contraignantes pour les sites d'enfouissement lorsque je l'ai lue.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

Est-ce que vous croyez que ce règlement devra inclure des clauses très bien définies concernant des lettres de crédit irrévocables?

M. ANDRÉ LACHANCE:

Je fais la suggestion et je pense que le législateur devrait se pencher immédiatement là-dessus. C'est une question de jours. Ce n'est plus une question de semaines et de mois, c'est une question de jours. Je pense qu'il y a des avocats compétents au ministère de l'Environnement pour suggérer au gouvernement des modifications au règlement d'application. Et je vous

dis qu'elles devraient être, ces modifications-là, rétroactives. Je pense que l'ancien ministre des Finances du Québec nous a montré que des choses rétroactives, ça se pouvait au Québec. Alors, je pense qu'en matière d'environnement, on ne devrait pas se gêner.

LE PRÉSIDENT:
Merci.

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
C'était le Q2R14 dans les articles...

M. ANDRÉ LACHANCE:
C'est ça.

M. FRANÇOIS CHARBONNEAU:
... les chiffres 100, entre 100 et 110 de cette période-là.

M. ANDRÉ LACHANCE:
Et j'insiste pour que le gouvernement adopte la ligne dure surtout sur l'aspect financier de ces projets-là. Il faut avoir des sûretés. Il n'y a pas une banque qui ne demande pas de sûreté à ses débiteurs. Je ne verrais pas pourquoi le gouvernement n'en demanderait pas à ceux qui utilisent son sol, le sol du Québec, comprenez-vous?

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Vous avez parlé aussi de légiférer pour le gouvernement dans l'attribution des fonds qui sont versés dans les fonds environnementaux. Vous avez aussi dit que le fonds de UTL, les argents qui sont déposés par UTL dans un fonds environnemental, qui est versé à la MRC et aux municipalités, ça ne devrait pas exister. Ces argents-là devraient être versés à qui, selon vous?

M. ANDRÉ LACHANCE:

Je vais juste revenir pour vous dire pourquoi ça ne devrait pas exister. Premièrement, la mesure qui est prise, contrairement à ce que monsieur Séguin disait tantôt, elle n'est pas si mauvaise que ça. L'idée d'avoir une compensation financière versée par les promoteurs comme BFI, ce n'est pas mauvais en soi. Ça devrait être légiféré. Mais ce que je peux vous dire, c'est que cette compensation-là, premièrement, elle n'est pas assez élevée. Et, deuxièmement, c'est qu'à Lachenaie, comme les intervenants vous l'ont dit, ils n'ont jamais su où l'argent allait.

Et moi, ce que je peux vous dire, c'est que cet argent-là devrait servir à pallier une situation environnementale critique, comme ça s'est passé avec les BPC à Saint-Basile-le-Grand ou comme ça s'est passé dernièrement, ici, avec le vidangeur de Montréal, et puis on peut se rappeler aussi de l'histoire de la LaSalle Coke, où des corporations ont disparu parce qu'elles se sont éteintes normalement avec des cycles économiques.

Alors, dans ce sens-là, il faut que ce soit des fonds environnementaux pour pallier à des catastrophes environnementales et s'il reste de l'argent, on pourra en mettre dans les parcs du Québec, si on a le goût de le faire. Mais qu'est-ce que Lachenaie fait avec ça? C'est qu'elle le dépense peut-être à mesure et puis, au bout du compte, si jamais il y a un problème, on va se retrouver, comme on dit, Gros-Jean comme devant.

Alors, à votre question, la réponse est la suivante. C'est que la législation devrait prévoir un fonds environnemental, un fonds environnemental québécois qui serait géré par l'État et qui serait attribué justement à pallier à des situations de crise. Parce qu'on en a connu des situations de crise. Je pense qu'on ne se le cache pas. Je pense que BFI en est parfaitement consciente. Je pense qu'elle a une grosse charge sur les épaules, elle en est parfaitement consciente.

Je pense que les gens qui sont dans cette corporation-là - j'ai rencontré à une occasion monsieur Chamberland - c'est des gens qui ont à coeur l'entreprise, ils ont à coeur de lui faire faire de l'argent, mais ils ont une grosse charge sur les épaules, ces gens-là. Mais, tantôt, quand monsieur Chamberland ne sera plus là, qu'est-ce qui va se passer? Il n'y peut rien, monsieur Chamberland ou les dirigeants qui sont là, une fois qu'ils sont

partis. C'est pour ça qu'on leur dit: "Nous autres, on va vous aider comme gouvernement, on veut avoir une petite porte de sortie à côté où on va être capable de pouvoir avoir des fonds disponibles rapidement", puis qu'on ne se retrouve pas à dire, qu'un gars comme Parizeau nous dise: "Oui, mais le machin, c'est compliqué, ça coûte de l'argent", puis, bon. Là: "Ça coûte de l'argent? Oui, on l'a, il est disponible." C'est ça que je veux avoir. Un fonds environnemental et surtout pas géré par des municipalités.

Parce que dans des municipalités, on le dira, il y a des gens compétents, mais ces gens-là ont des charges de travail aussi. Il ne faut pas oublier que le maire d'une municipalité, les conseillers ont tous des charges de travail supplémentaires. Alors, ce n'est pas une question de compétence, c'est une question que ces sommes-là doivent être bien, bien, bien gérées et bien dirigées. Et le seul moyen de le faire, c'est d'avoir des gens qui les gèrent à plein temps.

La Caisse de Dépôt ne pourrait pas fonctionner autrement. On ne pourrait pas demander aux municipalités de gérer la Caisse de Dépôt, ça ne serait pas possible pour eux autres de le faire aussi bien que les gens du gouvernement l'ont fait. Je pense qu'il y a des choses que le gouvernement fait mal, mais il faut dire qu'il y a des choses qu'il fait bien aussi.

Puis il faut faire confiance un peu à nos élus, mais il ne faut pas donner à nos élus des charges trop importantes. Et là, je fais référence aux élus municipaux qui ont bien d'autres chats à fouetter que de commencer à penser au problème du site d'environnement de Lachenaie. Il faut qu'ils commencent par les ramasser, les vidanges, tu sais. C'est ça, l'obligation d'une municipalité. C'est de ramasser des vidanges, percevoir des taxes, puis donner des services. Ce n'est pas de commencer à penser: "Qu'est-ce qu'on va faire avec un site d'enfouissement quand il va être fermé? Puis qu'est-ce qu'on va faire avec les vingt cents (20¢) de la tonne qu'on reçoit?" Ce n'est pas à eux autres à gérer ça; je pense que c'est au gouvernement du Québec de faire ça.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions de la présentation de votre mémoire. Merci.

M. ANDRÉ LACHANCE:
Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT:
On m'informe que monsieur Rochon n'est pas encore arrivé. Il y aurait une autre personne qui serait intéressée à présenter un mémoire verbal à la Commission.
Je vais appeler monsieur André Fontaine, s'il vous

plaît. Bonsoir, monsieur!

M. ANDRÉ FONTAINE:

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, mesdames! J'aurais envie de vous dire: "Félicitations pour votre beau programme", mais dans le fond, ce que je voulais vous dire, c'est que je trouve ça absolument extraordinaire de pouvoir venir s'exprimer publiquement, comme ça, sur ce projet d'agrandissement. J'ai seulement que deux (2) choses à vous dire.

Tantôt, madame Pagé demandait à un citoyen: "Qu'est-ce qu'on fait demain matin?" Moi, aussi, je pense que demain matin, on peut dire: "On arrête, si c'est possible techniquement, on arrête de prendre les déchets de l'extérieur et on enfouit les nôtres." Mais la vraie gestion de ces déchets-là, je pense qu'elle passe par une gestion publique, et contrairement au dernier interlocuteur, je ne pense pas qu'elle devrait se faire à Québec, mais le plus près possible du site. Donc, par un organisme municipal ou même paramunicipal.

Aussi, la deuxième chose que je voudrais mentionner, c'est qu'il ne faut pas penser que parce que les citoyens de Lachenaie ne viennent pas se prononcer ou se prononcent plus ou moins sur le projet d'agrandissement, ce n'est pas parce qu'ils sont pour, c'est parce qu'ils ne sont pas au courant, tout simplement. Moi, je suis citoyen de Lachenaie

et je l'ai appris par les journaux locaux, dans des petites entrefilets dans les journaux, qu'il y avait des audiences publiques. De plus en plus, par contre, on commence à le savoir un peu plus, mais il faut vraiment avoir envie de le savoir pour le trouver dans le petit journal local.

Alors, je voulais surtout vous sensibiliser là-dessus, monsieur le président, que si on informait les citoyens de Lachenaie, comme le préconisait le maire de Lachenaie en 92 dans ce petit journal Le Chêne, février 92, qui disait qu'il consulterait la population avant d'agrandir le site, il devrait le faire, puis, comme ça, les gens seraient informés de ce projet-là.

Également, le vingt sous (20¢) la tonne, toujours dans ce petit document, devait aller à un comité composé de citoyens et de citoyennes, un comité environnemental de la Ville de Lachenaie. Je n'ai jamais entendu parler de la formation de ce comité-là et ça, ça date de 92. Alors, le vingt sous (20¢) la tonne aurait pu servir à ça. A quoi il a servi? Je ne le sais pas. Tout ce que je sais, c'est que mon compte de taxes, cette année, a augmenté.

Alors, si on a eu un vingt sous (20¢) la tonne de plus, grâce à ce site d'enfouissement, qu'est-ce qu'on a fait avec l'argent? Sûrement pas des choses pour maintenir mon compte de taxes pas plus élevé qu'avant. Alors, voilà. C'était ce que j'avais à

dire à la Commission. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Tout à l'heure, vous avez fait allusion, il a été question de quoi, d'un fonds de gestion qui était pour être géré par des citoyens de Lachenaie?

M. ANDRÉ FONTAINE:

Bien, c'est ce que je pense. C'est que la gestion des déchets devrait se faire... pas le fonds. La gestion des déchets devrait se faire par un organisme même, un organisme paramunicipal. Moi, je pense que la gestion des déchets de la MRC, de chacune des MRC devrait se faire par les citoyens de ces MRC-là, par le biais d'organisme, je dis paramunicipal mais ça peut être chose, mais un organisme le plus près possible des citoyens qui habitent la ville ou la MRC qui a le site d'enfouissement sur son territoire.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Et spécifiquement pour les sommes allouées dans un fonds environnemental, vous, ce que vous dites à la Commission, c'est que ce fonds-là ne devrait pas avoir une portée provinciale, mais devrait avoir une portée régionale, près du site d'enfouissement.

M. ANDRÉ FONTAINE:

Mais ça dépend à quoi sert le fonds. Si le fonds sert à gérer les déchets, moi, je pense qu'il faut

que ça reste près de la municipalité, près des citoyens.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
D'accord.

M. ANDRÉ FONTAINE:
Si c'est un fonds qui doit servir à d'éventuelles catastrophes environnementales, bien, c'est sûr, c'est évident que ça serait mieux que ce soit une instance plus élevée, mais évitons les catastrophes environnementales, pensons-y tout de suite justement. L'agrandissement du site d'enfouissement de Lachenaie, est-ce que ce n'est pas une bombe à retardement que nous-mêmes on n'entendra peut-être jamais parler, mais les générations futures, justement, se demanderont comment ça se fait qu'on a laissé faire ça, une chose comme ça.

Ça me paraît complètement illogique d'enfouir autant de déchets au même endroit, malgré tous les rapports techniques que BFI nous apporte en disant qu'ils ont toutes les expertises et tout ce que vous voudrez pour nous prouver qu'il n'y a pas de danger. Il me semble que c'est complètement illogique.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Comme citoyen de Lachenaie, est-ce que vous pensez qu'il y a un intérêt des citoyens de participer à des comités de vigilance, à des comités de proposition en matière de gestion des déchets?

M. ANDRÉ FONTAINE:

J'en suis convaincu. Ce n'est pas une majorité de citoyens, évidemment, à Lachenaie. A Lachenaie, c'est une jeune municipalité. Il y a beaucoup de gens qui habitent Lachenaie depuis peu et qui ont leur nouvelle maison. Alors, ils travaillent, ils sont très occupés. Moi-même, je suis très occupé, je travaille beaucoup, je n'ai pas pu venir à toutes les audiences. Mais c'est ça, les gens sont préoccupés à gagner leur argent pour payer leur maison. Mais si, en plus, on leur dit que leur maison, ils sont en train de la construire sur un territoire qui peut-être aura des inconvénients dus à un site d'enfouissement gigantesque, je suis sûr qu'ils viendraient, ils se préoccuperaient beaucoup de la chose.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:

Merci, monsieur.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

Je voudrais vous demander, monsieur, lorsqu'on parle d'une régionalisation de la question de gestion des déchets, est-ce que vous et vos concitoyens, vous auriez le temps et les énergies nécessaires pour participer à des comités de concertation? Parce que plusieurs municipalités nécessiteraient la participation de plusieurs personnes.

M. ANDRÉ FONTAINE:

Oui, oui. Je pense que je trouverais du temps si j'étais certain que le temps que je mets là va servir à quelque chose. Je vous donne un exemple. On a présentement des bacs de récupération, de recyclage à Lachenaie. Les citoyens répondent beaucoup à ça, mais en même temps on a un site d'enfouissement qui va chercher les vidanges de tout le monde. Ça ne marche pas, ça. Alors, j'ai l'impression que je perds du temps quand je fais mon recyclage parce que je me dis: "Je fais ça, mais en même temps, dans ma municipalité, on importe les vidanges."

Alors, c'est quoi l'idée? Pendant que moi, le nono... puis je mets ça dans un bac où c'est écrit BFI en plus, j'ai bien de la misère à comprendre toute cette logique-là. Ça fait que c'est pour ça que je me dis que s'il y a des comités, puis il y a des choses sérieuses qui se passent, que je sais que je peux avoir confiance aux gens qui vont avoir à gérer le site, mais, oui, je vais être capable de donner du temps. Et je suis convaincu qu'il y aurait d'autres citoyens aussi qui seraient prêts à le faire.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions de la présentation de votre mémoire.

M. ANDRÉ FONTAINE:
C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT:
Alors, je vais maintenant inviter monsieur Réjean Samson à venir présenter son mémoire.

M. RÉJEAN SAMSON:
D'abord, je me présente. Je suis Réjean Samson, je suis professeur à l'École Polytechnique de Montréal. Je suis titulaire de la chaire sur les procédés d'assainissement des sites. Je voudrais vous présenter ce soir rapidement -- j'ai présenté un mémoire écrit qui décrit assez rapidement qu'est-ce que c'est, pour vous montrer qu'il existe beaucoup de développements technologiques dans le domaine de l'assainissement sanitaire des sites d'enfouissement.

Le point de ma présentation, c'est essayer un peu de mettre un peu plus de clarté dans ce que les gens pensent. On pense souvent qu'un site d'enfouissement sanitaire, c'est uniquement une dompe, mais essentiellement, il y a beaucoup de recherche et développement qui se sont faits au cours des dernières années. Il y a des tendances d'avenir dans ce domaine-là, qui nous permettent d'envisager ces sites d'enfouissement d'une manière beaucoup plus environnementale qu'on l'a fait dans les années passées.

Rapidement, la présentation que je voudrais faire, c'est vous présenter l'importance des développements technologiques en matière de gestion des sites d'enfouissement, vous parler aussi des développements technologiques récents, surtout au niveau de l'extraction, de la valorisation du biogaz, l'optimisation ou encore la stabilisation accélérée des déchets. Il est aujourd'hui possible de penser dans un site d'enfouissement d'accélérer considérablement la vitesse de stabilisation.

Aussi, une nouvelle approche qu'on voit de plus en plus apparaître en Europe et puis aux États-Unis, c'est le recyclage et le traitement bioréacteur des composés biodégradables. Et un autre aspect important, on parle beaucoup de la problématique des eaux de lixiviation. Il existe aussi des technologies très intéressantes au niveau de la valorisation des eaux de lixiviation.

Et aussi, une voie d'avenir qu'on va voir apparaître autour de l'an 2000, c'est ce qu'on appelle le concept de centre intégré de gestion des déchets solides. Et aussi, je voudrais vous mentionner que ce développement technologique-là, je crois qu'il est en place dans plusieurs entreprises dans ce domaine-là, dont entre autres la compagnie Usine de triage Lachenaie.

Rapidement, on sait bien, tout le monde est au

courant ici que la disposition des déchets urbains, ça constitue un des principaux problèmes auxquels on doit faire face et qu'il y a de moins en moins d'endroit disponible pour l'installation des sites d'enfouissement, et qu'on doit penser à des technologies basées sur le recyclage, la récupération.

Et aussi, on voit de plus en plus, on l'a vu d'ailleurs - c'est ma première présence dans une audience comme ça, mais j'ai vu d'ailleurs les deux (2) autres présentations avant - il y a beaucoup d'opposition de la part des citoyens, des groupes environnementaux, mais ça n'empêche pas que les gouvernements et les entreprises n'ont pas le choix. Ils sont à la recherche de technologies qui permettraient de réduire les quantités de déchets produits et aussi qui éventuellement permettraient de réduire l'enfouissement.

Mais, ceci étant dit, même si on cherche des technologies, il reste quand même qu'il y a des sites qui existent, il y a des sites qui vont devoir agrandir, parce qu'il n'y a pas de solution présentement vraiment viable en Amérique du Nord et les coûts sont absolument astronomiques de ces autres alternatives-là. Donc, il faut penser faire de quoi avec qu'est-ce qu'on a.

Les sites d'enfouissement, on peut les transformer, on peut en construire d'autres qui sont vraiment

plus sophistiqués et même très acceptables du point de vue environnemental. C'est un peu qu'est-ce que je voudrais vous présenter.

Donc, le point à retenir, c'est essayer d'optimiser les technologies d'enfouissement sanitaire en faisant de la recherche et du développement concernant les nouvelles techniques de gestion des déchets. Et un des grands domaines de recherche qui a eu beaucoup, beaucoup d'ampleur, qui a développé ces dernières années, c'est ce qu'on appelle les biotechnologies, ou les biotechnologies environnementales. Ça a permis, entre autres, de développer l'industrie du compostage, l'industrie du traitement des sols et des sédiments contaminés; on a développé de toutes nouvelles techniques d'assainissement des eaux. On travaille maintenant au niveau du traitement des odeurs, au traitement des COV. Et, en plus, dans le domaine qui nous occupe ce soir, c'est la gestion des cellules d'enfouissement sanitaire des déchets solides. Il est possible, en utilisant ces biotechnologies-là, de travailler à la stabilisation accélérée des cellules, de traiter les lixiviats, les détoxiquer, les rendre moins toxiques, valoriser la matière organique et, en plus, ce qui est très intéressant dans un contexte qui va devenir de plus en plus réel du point de vue énergétique, c'est la production d'énergie.

Un site d'enfouissement, qu'est-ce que c'est essentiellement? Malgré le fait que beaucoup de

personnes pensent que c'est une immense dompe, en fait, c'est un immense bioréacteur dans lequel il y a énormément de vie à ce niveau-là. Il y a un écosystème réel dans un site d'enfouissement et cet écosystème-là, c'est l'écosystème qu'on appelle la digestion anaérobie. Autrement dit, l'écosystème anaérobie qui vit en absence d'oxygène.

Et cet écosystème-là peut être domestiqué facilement pour faire un certain nombre de choses, dont entre autres traiter efficacement la pression organique des déchets, accélérer la stabilisation des cellules, réduire les odeurs, augmenter la récupération énergétique, traiter les lixiviats, réduire la toxicité et la pathogénécité des lixiviats en plus que produire des quantités de boues, des boues qui viennent, mettons, du traitement des lixiviats, qui sont beaucoup moindres qu'ils le seraient d'une manière par une technologie plus conventionnelle.

Donc, rapidement, une des premières choses qui va être faite dans les sites d'enfouissement, je voudrais vous dire qu'au cours des cinq (5) prochaines années, on va voir apparaître un peu partout en Amérique du Nord une réutilisation des biogaz. Les biogaz, c'est très, très important.

Juste pour vous donner une idée, aux États-Unis, seuls les biogaz produits par les sites d'enfouissement non optimisés représentent six milliards de

mètres cubes par année, ce qui représente environ 1 % de la demande énergétique des États-Unis. C'est quand même énorme. On parle d'énormément de valeur. Et ce biogaz-là, si on peut le domestiquer, il est possible de l'utiliser dans plusieurs aspects pour produire de la puissance mécanique, de la vapeur, de l'électricité, l'utiliser pour des appareils comme du combustible pour faire du chauffage, et ainsi de suite.

Donc, à ce niveau-là, il y a une manière. C'est tout à fait possible de convertir, de faire une cellule d'enfouissement optimisée de manière à récupérer le plus possible de biogaz pour en produire une source d'énergie. Cette source d'énergie-là pourra après servir à faire soit du développement économique local ou autre chose.

Un autre concept qui est tout à fait nouveau et de plus en plus qu'on pourrait dire même révolution-naire, c'est ce qu'on appelle l'utilisation du site d'enfouissement comme un réacteur anaérobie. Avant, ce qu'on faisait essentiellement, c'est qu'on prenait le site d'enfouissement sanitaire, on mettait ça là, puis on attendait, on s'en allait et ça restait là pendant des années. Mais on sait maintenant qu'il est tout à fait possible de convertir ce site-là en un site qui permet la stabilisation accélérée des déchets.

Ici, pour ceux qui ont des copies du mémoire, vous

pouvez aller voir, il y a une figure à l'intérieur qui vous montre en gros qu'est-ce que pourrait avoir l'air ce type de technologie-là. Essentiellement, on sait que le problème qui fait que les déchets sont si lents à se stabiliser, qui génèrent des odeurs, que ça prend cinquante (50), soixante-quinze (75) ans à se stabiliser, c'est qu'on a un énorme problème d'humidité au niveau des déchets. Et, deuxièmement, on n'a pas suffisamment de microorganismes dans les déchets quand ils nous arrivent du camion pour initier la réaction de stabilisation.

Une des approches qui pourrait être utilisée, c'est l'utilisation des eaux de lixiviation qui sont produites par des déchets, qui sont conditionnées dans un système qu'on appelle un bioréacteur. Ce bioréacteur-là anaérobie conditionne les eaux de lixiviation et on recycle ça à l'intérieur des cellules d'enfouissement de manière à obtenir une cellule qui se stabilise beaucoup plus rapidement.

Et qu'est-ce que ça donne à peu près comme avantages, ce type de procédé-là? Je vais vous montrer les avantages et les inconvénients. Si on regarde une cellule conventionnelle, on s'aperçoit qu'on a une faible production de biogaz, alors qu'une cellule améliorée aurait une production maximum de biogaz. On a des faibles taux de dégradation des produits comme le papier et ainsi de suite, alors que dans une cellule accélérée, on

aurait une biodégradation rapide.

Le temps de démarrage, on parle souvent de mois avant la production de biogaz, alors que là, on pourrait faire un démarrage de la cellule beaucoup plus rapidement.

Souvent, la production de gaz n'est pas contrôlée dans une cellule conventionnelle, alors que dans un système avec un bioréacteur, on pourrait contrôler les productions de gaz. Aussi, ça nous permet de récupérer des métaux.

Et le point le plus intéressant, c'est qu'il y a des essais qui semblent indiquer qu'on pourrait arriver à stabiliser les sites à peu près après environ cinq (5) ans après que les déchets ont été posés, ont été mis en place, plutôt qu'une période de cinquante (50) ans. Donc, on commence à parler, c'est vraiment de la technologie qui nous permet de penser qu'un site d'enfouissement peut être plus qu'une dompe. Ça peut être un système optimisé, comme on dit, par des ingénieurs, même s'il y en a qui n'aiment pas tout à fait ce point-là.

Plus tard, dans le futur, qu'est-ce qu'on va voir apparaître? C'est évident qu'à long terme, les sites d'enfouissement vont devenir une technologie probablement de moins en moins intéressante, au fur et à mesure qu'on va voir les programmes de recyclage s'installer. Peut-être autour des années

2000, on va voir de plus en plus ce qu'on appelle le recyclage et le traitement des fractions biodégradables des déchets. On commence en Europe d'ailleurs à voir ce type de technologie-là, dans laquelle on recycle la fraction biodégradable dans un réacteur de manière à produire du gaz qui nous permet, après ça, d'utiliser ce gaz-là pour faire une incinération d'autres types de polluants.

Juste donner une idée ici de qu'est-ce que ça peut avoir l'air. C'est la méthode qu'on va voir apparaître de plus en plus: réception, broyage, enlèvement des métaux, enlèvement du verre, tamisage et la partie organique se retrouve dans un immense réacteur. En Europe, par exemple, à la Ville d'Amiens en France, la technologie Valorga utilise trois (3) réacteurs de trois mille (3 000) mètres cubes de volume pour traiter les fractions biodégradables. Ces réacteurs-là sont utilisés aussi en combinaison avec un site d'enfouissement et, dans ce cas-là, ils enfouissent seulement les choses qui sont vraiment non productrices d'odeur. Donc, on voit le genre de technologie. Et ça nous permet de produire des boues qui servent comme engrais, comme enfouissement ou encore comme matériel pour réaliser de la combustion.

Et je vais essayer d'aller plus rapidement. Vous pouvez voir les informations dans le mémoire. Je voudrais juste vous parler d'un concept pour vous montrer qu'à partir des biogaz produits dans un site

d'enfouissement, il est possible de générer beaucoup d'activités et, en fin de compte, du point de vue environnemental, il est tout à fait possible de créer un centre d'enfouissement sanitaire qui gère tous les extrants et tous les intrants de manière à être complètement logique du point de vue environnemental.

Ainsi, par exemple, si vous avez de la production de chaleur qui vous vient de votre biogaz, il est possible, à partir de cette production de chaleur-là, d'opérer différentes opérations qui vous permettent d'être très écologiques. Notamment, ça vous permet d'opérer des usines, un centre de compostage, ça vous permet d'opérer des systèmes de lavage de sol qui vous permettent d'utiliser le sol pour faire du meilleur compost, ou encore de traiter les odeurs par biopile et biofiltre. Il y a toutes sortes de technologies possibles. Le point important ici, c'est que la cellule d'enfouissement, à cause de son potentiel énergétique, nous permet de gérer de plus en plus efficacement les déchets. Et ça, c'est un genre de concept d'un centre intégré qu'on va voir apparaître, dans plusieurs années, lorsqu'on aura mis au point toutes les différentes technologies.

Ici, j'ai juste un petit tableau qui vous donne un exemple de qu'est-ce que ça va donner à peu près. Actuellement, on a la technologie capable de faire l'extraction, la valorisation des biogaz. C'est

possible de le faire. La stabilisation accélérée des déchets, on a les preuves expérimentales, on a aussi des essais pilotes qui ont été faits dans certains sites américains, qui nous permettent d'entrevoir cette technologie-là comme étant possible.

Les eaux de lixiviation, c'est une technique maintenant qu'on commence à voir apparaître. Vers autour de l'an 2000, ce sera tout à fait intégré dans les sites d'enfouissement sanitaire. Un peu plus tard, on va voir apparaître de plus en plus, en combinaison avec le site d'enfouissement, qui sera spécialement organisé pour le site d'enfouissement des matières non biodégradables ne produisant pas d'odeur, on va voir l'apparition des bioréacteurs. Et, finalement, un peu plus tard, on va avoir l'intégration globale de tous ces procédés-là dans des centres intégrés, qui vont être très intégrés du point de vue environnemental et aussi du point de vue énergétique.

C'est les grandes tendances de l'avenir que je voulais vous présenter. Et juste comme conclusion à cette présentation-là, je veux émettre un certain nombre de points que je veux vous mentionner.

Les problèmes environnementaux associés à l'opération des sites d'enfouissement sanitaire des déchets solides nécessitent la mise en place de technologies novatrices. Ces technologies doivent être peu coûteuses et viables du côté environnemental. C'est

très important de développer ces techniques-là. Il ne faut pas dire, là, c'est un site d'enfouissement et on n'a rien à faire avec. Il y a du développement à faire. Il y a de la recherche qui se fait. Il y a des gens qui en font et c'est possible d'en implanter.

Au cours des dernières années, il y a eu beaucoup de recherche et de développement en ce qui concerne les nouvelles technologies de gestion des déchets solides, et l'un des secteurs qui a progressé, c'est le secteur des biotechnologies environnementales. En plus, ces techniques permettent maintenant de mettre en place commercialement des procédés innovateurs du point de vue environnemental, qui nous permet d'entrevoir d'ici l'an 2000 une industrie de la gestion des déchets basée sur le développement durable. Ce qui est très important. C'est qu'on va voir apparaître cette entreprise-là, ce genre d'entreprise-là va évoluer, tout comme l'entreprise en général, vers le développement durable.

Et les procédés basés sur les technologies dites biologiques permettent de traiter toute une variété de produits impliqués dans les cellules d'enfouissement, dont, entre autres, la réduction des odeurs, la récupération énergétique des déchets, traiter efficacement les lixiviats, réduire la toxicité, la pathogénécité des lixiviats.

Et le concept de centre intégré de gestion des

déchets inspiré du concept de développement durable deviendra très bientôt une réalité dans la gestion des sites d'enfouissement. Et je crois que les centres qui sont dotés d'usine de traitement des eaux, et d'infrastructures pour la gestion des sols et des autres déchets solides compostables et non compostables vont pouvoir intégrer, arriver à ce genre de performance-là.

C'est enfin le message que je voulais dire en tant que scientifique qui est impliqué au jour le jour dans la recherche dans ce secteur-là, que ce n'est pas perdu, le domaine des sites d'enfouissement, ce n'est pas quelque chose qui est abandonné. Il y a beaucoup de monde qui travaille, qui fait de la recherche dans ce domaine-là, de manière à améliorer les technologies et que les compagnies qui sont sérieuses peuvent éventuellement en bénéficier. Et je crois que la compagnie BFI en général est capable, à mon avis, de prendre au sérieux ce type de développement technologique-là. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT:
Nous vous remercions de votre présentation. Tout d'abord, le dernier acétate que vous avez donné, c'était des conclusions. Je ne les ai pas retrouvées dans le mémoire. Est-ce que ça sera possible d'avoir une copie des conclusions?

M. RÉJEAN SAMSON:
Finalement, c'est des bouts de texte que j'ai

repris.

LE PRÉSIDENT:
C'est des petits bouts de texte, on retrouve la même chose là-dedans. Je vous remercie. Bien entendu, nous avons quelques questions à vous adresser. Peut-être idéalement, ça serait de reprendre la place à la table des intervenants. Je vais vous laisser le temps de vous installer.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Bonjour, monsieur Samson. A la page 3 de votre mémoire, dans le résumé, vous parlez que l'Usine de triage Lachenaie propose un plan d'agrandissement qui intègre plusieurs des technologies discutées dans ce mémoire. Et dans ce sens, cette entreprise est très novatrice. Je vous poserais quelques questions qui touchent le traitement de lixiviat. Est-ce que vous avez examiné le système de traitement qui existe au site d'enfouissement de Lachenaie?

M. RÉJEAN SAMSON:
Bien, présentement, ce que je sais, c'est que c'est traité dans un étang, finalement, ou dans un bassin, qui est un bassin en fin de compte à deux (2) étapes, avec une étape de sédimentation dans laquelle il y a un procédé anaérobie et en surface c'est un système plus aérobie. Et je sais que ce n'est pas ce qu'il y a de plus novateur comme technique et qu'il y a moyen éventuellement

d'améliorer cette technique-là par l'utilisation des réacteurs plus performants comme le réacteur anaérobie, à boue granulaire, ainsi de suite.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Parce que l'Usine de triage Lachenaie ne propose aucune mesure d'amélioration dans le site de traitement. Est-ce que vous avez examiné le résultat de performance de ce système de traitement?

M. RÉJEAN SAMSON:
Je n'ai pas analysé les résultats des performances actuelles. Tout ce que je peux vous dire, c'est que ce que j'ai vu du plan de développement me permettait de voir que certaines des techniques dont j'ai parlé pourraient être facilement implantées à cet endroit-là.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et au même moment, est-ce que vous avez eu l'occasion d'examiner ou de vous prononcer sur la nouvelle législation que le gouvernement du Québec prépare, une législation qui va modifier les exigences de traitement du lixiviat sur le site d'enfouissement.

M. RÉJEAN SAMSON:
Non, je ne suis pas tellement au courant. Peut-être que vous pourriez me donner des indications.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

Parce que cette législation produira en effet un certain relâchement de normes existantes de traitement. Et cette législation ne soulève même pas la question de la toxicité. Or, vous parlez dans votre mémoire, à la page 3, que des technologies innovatrices permettraient également de réduire la toxicité des effluents.

M. RÉJEAN SAMSON:
Oui.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Donc, ça sera quelque chose qui doit être adressé éventuellement par la nouvelle législation?

M. RÉJEAN SAMSON:
Éventuellement, si c'est comme dans le domaine des eaux usées ou des sols contaminés aux sédiments, on va voir de plus en plus apparaître ce qu'on appelle des critères de seconde génération, qui impliquent une analyse écotoxicologique des procédés. Donc, si je comprends bien la question, je crois qu'on devrait être un peu plus prévenant et mettre en place des procédés qui vont nous permettre, en plus de réduire la charge polluante, de réduire la toxicité, effectivement, oui.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que également vous pouvez nous dire s'il y a des différents procédés de traitement lorsqu'on parle de sites d'enfouissement de différents âges.

Il y a la notion de jeune site et la notion de site qui a vieilli, où on retrouve beaucoup de pollution non biodégradable.

M. RÉJEAN SAMSON:
Oui, oui. Ce que je vous ai parlé aujourd'hui, c'est surtout pour... Bon, à part le captage des biogaz qui s'applique surtout pour les sites anciens, ce sera pour les nouveaux sites ou les projets d'agrandissement de site dans lesquels on peut prévoir des systèmes par lesquels on va pouvoir faire une recirculation des lixiviats, avoir un système de drainage, ainsi de suite, qui va nous permettre d'être beaucoup plus efficace du point de vue de la gestion de la cellule. Donc, c'est pour les nouveaux sites, les techniques de stabilisation accélérée dont je vous ai parlé.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que cette technique sera applicable dans le contexte où dans la méthode de fermeture du site on a visé une imperméabilisation presque étanche du site?

M. RÉJEAN SAMSON:
Oui. Il faut prévoir ça en même temps. Lorsqu'on veut faire le design d'une cellule pour faire de la stabilisation accélérée, il faut prévoir aussi sa fermeture. En ce sens, donc, il faut la prévoir sur des couches imperméables le plus possible, prévoir

des membranes étanches; pas juste les membranes mais toute la série de protections de la nappe phréatique nécessaires. Ça, c'est fondamental, ça va avec tout ça ensemble.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que vous croyez que le lixiviat généré par le site d'enfouissement sera traitable dans une usine de traitement municipale?

M. RÉJEAN SAMSON:
Non. J'ai un peu de misère... c'est-à-dire, non. Ça dépend quoi qu'on veut traiter. Aujourd'hui, quand on parle de traitement dans une usine municipale, on parle de charges organiques. Si on parle de charges organiques, il est possible de traiter des lixiviats ou toutes charges organiques. Si on parle en termes éventuellement de réduction de la toxicité, là, il va falloir avoir d'autres types d'approche, plus un traitement sur le site éventuellement, si on suit la logique de la chose.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que également la recirculation du lixiviat sur le site ne vous amène à craindre une toxicité pour le procédé anaérobie par la présence des métaux?

M. RÉJEAN SAMSON:
Non. Non, non, parce que la digestion anaérobie a comme caractéristique de précipiter les métaux.

C'est une des méthodes qu'on utilise d'ailleurs dans le domaine minier pour nettoyer les sites, ce qu'on appelle les sites d'entreposage "acid mine drainage". Le traitement anaérobie des eaux de lixiviation fait précipiter les métaux sous forme qu'on appelle des formes sulfurées. C'est-à-dire, mettons, si c'est du zinc, on va avoir du ZNS, ainsi de suite. Donc, on va récupérer les métaux dans la boue.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et qu'est-ce qu'on fera avec la boue qu'on va produire, dans laquelle on va retrouver les métaux?

M. RÉJEAN SAMSON:
Bien, la boue, elle, déjà on parle de volume beaucoup plus restreint. Quand on parle d'une boue anaérobie, on parle d'un volume de boue qui est souvent dix (10) fois inférieur à une boue dans un traitement aérobie. Donc, on génère des quantités de boue beaucoup moindres. C'est évident qu'on ne peut pas. Il y a quelque part qu'il va y avoir quelque chose, qu'il va y avoir un résidu à une fin, mais ces métaux-là vont être concentrés à cet endroit-là.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Donc, en principe, pour satisfaire une norme plus exigeante, il y aura lieu de faire des ajustements au système de traitement conventionnel?

M. RÉJEAN SAMSON:

Pour des normes plus exigeantes, effectivement, oui. Ça, ça s'applique partout. Ça s'applique dans le domaine de toutes les industries en général. Aussitôt qu'on va introduire des normes d'écotoxicologie, tous les procédés vont changer, vont devoir changer.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Vous avez référé tantôt aux technologies novatrices qui sont relatives au bioréacteur. Si, demain matin, UTL décidait pour son projet d'agrandissement de faire appel à ces technologies-là, le coût, l'investissement de ça, c'est combien? Ça représente combien à peu près, si vous pouviez nous situer ça avec un exemple concret.

M. RÉJEAN SAMSON:
Oh! ça, c'est une trop grosse question. Je ne peux pas vous répondre tel quel. Je n'ai aucune idée des volumes qu'on parle, ni des volumes d'eau de lixiviat qui est généré, ainsi de suite. Mais si, pour vous donner un exemple, bon, imaginons qu'on aurait à traiter cent (100) mètres cubes par jour de lixiviat - je ne sais pas les volumes, mettons que je parle en l'air - on parle d'un investissement peut-être autour de cinq cent mille dollars (500 000 $) en termes de réacteur, avec les

équipements et accessoires. C'est mon expérience que j'ai pour avoir vu des systèmes installés dans d'autres domaines d'activités. Mais pour ce cas particulier-là, je ne peux pas vous dire exactement le prix, puis il y a trop de variables en jeu.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
En France, est-ce que c'est des technologies qui sont beaucoup utilisées?

M. RÉJEAN SAMSON:
La technologie surtout en France utilisée, c'est les techniques qui sont couplées au procédé de recyclage, dans lequel on dirige la matière organique dégradable vers les bioréacteurs. C'est celle-là qui est la plus utilisée ou qui commence à être utilisée, qui n'est pas utilisée partout, mais qui commence à être utilisée de plus en plus en Europe.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Est-ce qu'aux États-Unis, ces technologies-là sont existantes?

M. RÉJEAN SAMSON:
Beaucoup moins. Beaucoup moins qu'en Europe. Les Européens ont toujours eu une tendance à être beaucoup plus avancés du point de vue environnemental que les Nord-Américains. Ça, c'est vrai. Dans tous les domaines.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Donc, on peut anticiper que ces technologies-là vont être exportées aux États-Unis et en Amérique dans un temps...

M. RÉJEAN SAMSON:
Bien, pas nécessairement. Les Américains ont une tendance très particulière vis-à-vis l'importation des technologies. Habituellement, quand ce n'est pas développé par eux autres, c'est difficile de leur faire accepter des techniques. Mais, je veux quand même dire qu'il y a énormément de développement qui se fait aux États-Unis, de recherche, il y a des conférences dans ce domaine-là qui se donnent. Il y a beaucoup de développement là-dessus.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Merci, monsieur.

LE PRÉSIDENT:
Précédemment, la référence que vous faites avec un procédé français, le procédé Valorga, est-ce que, en somme, ça s'apparente à un centre de tri compostage, comme on a déjà entendu parler au Québec?

M. RÉJEAN SAMSON:
Bien, c'est-à-dire, le compostage, il ne fait pas partie nécessairement de cette approche-là. L'intérêt majeur pour les Européens dans ce genre de technique-là, c'est que par là-bas, les coûts énergétiques sont complètement différents des

nôtres. L'intérêt, eux, était la production de biogaz. Pour eux, le biogaz a une énorme valeur, il se compare très, très bien au coût d'autre énergie. Donc, c'est très avantageux de pouvoir produire du biogaz. Beaucoup plus avantageux à mon avis que de produire du compost. Et c'est pour ça, entre autres, que les technologies sont orientées vers ce secteur-là.

Le contexte nord-américain est un peu différent. Les coûts énergétiques sont beaucoup plus faibles, ce qui nous fait dire que le biogaz, on le prend toujours un peu comme un produit sans grande valeur, malgré qu'il ait beaucoup de valeur. On multiplierait les coûts d'électricité par un facteur 2, par exemple, on verrait déjà que le biogaz a énormément de valeur.

Je vous rappellerai que dans les années 60, à la fin des années 80, lorsqu'il y avait le programme national de l'énergie sous le gouvernement fédéral, il y avait eu beaucoup de recherches qui étaient faites pour utiliser toutes les sources d'énergie dont le biogaz, l'énergie solaire, ainsi de suite, mais à cause de la crise du pétrole qui ne s'est jamais passée vraiment, c'est retombé ici. Mais ça reste quand même une source d'énergie très importante.

LE PRÉSIDENT:

En page 6 de votre mémoire, vous avez fait un genre

de projection à partir de l'année 1990 vers 2010 sur l'implantation de différentes technologies. Est-ce que ça, c'est une analyse que vous avez faite de votre propre cru ou si vous avez des références sur cette évolution-là?

M. RÉJEAN SAMSON:

C'est de mon propre cru en ce sens que connaissant à peu près l'avancement dans le domaine, par exemple, de la littérature scientifique et aussi qu'est-ce qu'on voit apparaître dans les conférences, on sait qu'habituellement il y a une période de cinq (5) à six (6), des fois dix (10) ans avant de voir certaines technologies, qu'on voit publiées en littérature, apparaître sur des procédés.

Ça, je dis ça sous toutes réserves parce que souvent l'entreprise privée, souvent, des fois, sont très innovateurs, ils vont des fois plus rapidement que la recherche scientifique. Et moi, je me fie en ce sens que présentement, on est rendu à peu près vers l'extraction de la valorisation du biogaz en 95. Vers 90, c'était déjà possible, on le voyait, on le voyait dans certaines revues. En 95, on commence à avoir des centres, l'utiliser. Donc, on peut prévoir que sur un horizon de vingt (20) ans, ça devrait tout se matérialiser ce genre de chose-là.

Ça va dépendre aussi de la force de la réglementation. Si la réglementation devient très sévère, par exemple, comme vous avez mentionné, au niveau de la

toxicité, ça peut bousculer rapidement certaines choses.

LE PRÉSIDENT:
Le traitement, par exemple, à grande échelle des putrescibles, c'est bien maîtrisé en Europe à l'heure actuelle, ou bien si c'est en voie d'implantation?

M. RÉJEAN SAMSON:
C'est en voie d'implantation. C'est surtout des usines qui sont sous étude. Même si elles sont très grandes, il y a des plans pilotes de très grande capacité, comme je vous ai mentionné, de trois à quatre mille (3-4 000) mètres cubes de volume de réacteur, mais sont sous étude encore. En tout cas, aux dernières nouvelles que j'avais, ils étaient sous études. Parce que c'est quand même assez complexe. Ce n'est pas juste un terrain où on va entreposer ou encore faire du recyclage. Ça implique de la machinerie, de la technologie, des réacteurs, du personnel très qualifié. Donc, il faut tout voir ça ensemble avant de porter un jugement sur la rentabilité d'une telle approche.

LE PRÉSIDENT:
Donc, selon vous, par exemple, le traitement à large échelle des putrescibles, ça serait après l'an 2000 qu'on pourrait voir ça, à votre opinion?

M. RÉJEAN SAMSON:

Avec les bioréacteurs, oui. Oui, je pense qu'on va avoir ça à grande échelle dans cinq (5), six (6) ans, à peu près.

LE PRÉSIDENT:
Donc, un délai de cinq (5) à six (6) ans pour commencer à voir...

M. RÉJEAN SAMSON:
Commencer à avoir les pilotes ici au Canada et puis un peu plus tard, à grande échelle. On est déjà en 95, ça va vite.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que dans ce type de recherche, il y a beaucoup de questions qui adressent le problème des odeurs potentielles?

M. RÉJEAN SAMSON:
Oui, effectivement, effectivement. Le problème des odeurs, c'est un des problèmes les plus importants et, à ce niveau-là, il y a un développement majeur actuellement dans le domaine, ce qu'on appelle de la biofiltration. La biofiltration, qui est l'utilisation de milieu filtrant biologique qui nous permet d'enlever les odeurs. Ça s'utilise de plus en plus pour les odeurs des stations d'épuration des eaux municipales. On commence à avoir ce genre

d'application, les eaux usées industrielles, mais on voit aussi dans les entreprises privées, des systèmes de captage qui nous permettent de ramasser les volatiles et traitement.

Donc, on peut le voir à des échelles de plus en plus grandes. Pour vous donner juste un exemple, par exemple, en 92, la compagnie Ciba-Geigy en Suisse a installé un biofiltre d'une capacité de trois mille (3 000) mètres cubes. C'est gigantesque - trois mille (3 000) mètres cubes, c'est je ne sais pas combien de fois plus grand que la pièce ici - pour traiter les odeurs d'une station de traitement des eaux, pour limiter les odeurs autour de la population.

Donc, il est possible aussi avec des systèmes de captage de traiter des odeurs par biofiltre. Il est aussi possible de les incinérer, les odeurs, si c'est bien capté et bien maîtrisé.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Vous êtes titulaire de la chaire de recherche en assainissement des eaux. Est-ce que vous réalisez actuellement plusieurs projets pour la compagnie BFI dans le domaine de l'utilisation de biotechnologies environnementales?

M. RÉJEAN SAMSON:
C'est-à-dire que la manière qu'on fonctionne, c'est que je suis titulaire de la chaire CRSNG. C'est-à-

dire, le Conseil de recherche en santé naturelle et génie finance les recherches et ces recherches-là sont faites en association avec un certain nombre d'entreprises privées, dont effectivement la compagnie BFI qui est intéressée à avoir du développement technologique. C'est un peu pourquoi aussi que je veux montrer que c'est important que les entreprises privées fassent de la recherche parce que c'est des domaines d'avenir.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

LE PRÉSIDENT:
Finalement, ce type de technologie que vous mentionnez, ça va rester accessible pour des sites de grande envergure ou, un jour, vous voyez que ça peut être assez rentable pour des sites de faible envergure?

M. RÉJEAN SAMSON:
Non, non. Par exemple, tout ce qui touche ce qu'on appelle la stabilisation accélérée des déchets, ça peut être mis en place dans des petits sites. C'est la même technique, là, mais ce n'est pas beaucoup plus cher. Ça s'applique à des petits comme à des grands sites, je pense. Pas toutes les techniques, sûrement pas l'intégration des procédés dans lesquels on va intégrer le compostage, le traitement des différents produits, mais certaines des

techniques dont, entre autres, la stabilisation accélérée peut s'appliquer à des petits sites.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie. Nous vous remercions de la présentation de votre mémoire. Nous allons en tenir compte dans l'analyse que nous allons produire au ministre. Je vous remercie.

On m'informe que monsieur Rochon est arrivé pour sa présentation verbale. J'aimerais inviter monsieur Rochon à s'avancer.

M. ROLAND ROCHON:
Bonsoir!

LE PRÉSIDENT:
Bonsoir, monsieur! Alors, nous vous donnons la parole.

M. ROLAND ROCHON:
Je vous en remercie. Mon intervention ne se veut pas de caractère scientifique, mais de caractère moral. Et je m'interroge sur la présence d'une chaîne de nombreuses corporations étrangères dans la pyramide des compagnies qui gèrent nos sites d'enfouissement. Et ça m'inspire la question suivante: cette pyramide de multinationales ne constituerait-elle pas un voile corporatif destiné à soustraire les sites d'une surveillance locale théoriquement inquisitrice?

A la lumière d'autres expériences comme les événements à Saint-Basile concernant les BPC ou les difficultés de recyclage des caoutchoucs, ou encore les problèmes des acides sur les terrains à Saint-Jean d'Iberville, je suggérerais que l'utilisation d'un produit ou d'un procédé devrait être soumise à une démonstration actualisée d'un mode écologiquement acceptable de disposition. Et lorsque des produits sont importés après leur durée de vie utile, qu'ils soient réexportés vers leur pays d'origine ou que la technologie soit fournie avec pour les recycler.

Je n'ai fait qu'un survol rapide de la documentation qui était disponible au public. Et malgré que ce fut que quelques heures consacrées à la lecture, j'ai remarqué que des rapports d'inspection révélaient des situations dont les solutions courantes n'avaient pas reçu les correctifs appropriés.

Que des fonctionnaires dénoncent ou démontrent que des gestes qui auraient dû être posés ne l'ont pas été depuis plusieurs années, c'est peut-être politiquement correct de constituer des dossiers là-dessus, mais lorsqu'on n'applique pas les solutions, on se retrouve avec des problèmes sociaux dont l'envergure dépasse les solutions qu'on veut bien économiquement mettre en application. Et on baisse les bras devant les corporations qui ont cette facilité de disparaître après que les dommages sont

causés.

C'est bien beau de lever des amendes ou de condamner à des pénalités, et prétendre ensuite qu'on a gagné des procès et des batailles, mais lorsque les problèmes sont laissés derrière des compagnies qui disparaissent, les gouvernements sont obligés de remettre en état des zones pour que la population puisse les côtoyer. C'est une situation qui m'inquiète car il me semble que nos administrateurs publics ne prennent pas la peine de mettre dans les contrats accordés les exigences et les garanties de restauration des sites après leur utilisation. La dénonciation, ce n'est pas suffisant. Ce sont les correctifs qui m'intéressent.

L'agrandissement du site d'UTL a fait l'objet d'une négociation avec les municipalités qui se retrouvent avec la création d'un fonds environnemental. Est-ce que la création de ce fonds-là a été suivie dans les faits d'une mise de côté des sommes prévues au contrat et à l'entente entre les parties? Et puisqu'elle est renouvelable encore pour deux (2) ans à compter de mai 96, est-ce que cette compensation-là sera suffisante pour au moins garantir la restauration des sites, si l'utilisateur parvenait à se défiler de ses obligations de reconstitution du site?

Ce sont là quelques considérations. Et j'espère que ça fournira l'occasion de faire le tour de la

question plus profondément et d'établir les vraies solutions que la population souhaite. Je suis conscient du problème. Je sais bien que généralement, on dit que ces problèmes-là, on ne les veut pas dans notre cour, mais puisque toute la société utilise cette chaîne de produits qui laisse des séquelles, aussi bien se conscientiser des répercussions et d'en prévoir la disposition, de façon à ce que les générations qui nous suivront n'auront pas à supporter un fardeau au-delà de leurs moyens.

Enfin, une dernière question. Pouvez-vous m'éclairer sur ce qui est advenu des enregistrements de la première séance du BAPE?

LE PRÉSIDENT:
La première séance du BAPE?

M. ROLAND ROCHON:
Vous aviez autorisé la compagnie à enregistrer les séances sur vidéo, je crois.

LE PRÉSIDENT:
Oui, c'est ça.

M. ROLAND ROCHON:
Qu'est-il advenu de ces produits-là? Est-ce qu'ils ont été détruits ou s'ils ont été conservés par...

LE PRÉSIDENT:

On nous a informé, comme j'ai dit tantôt, j'ai informé l'assistance que la bande vidéo sera disponible du côté du bureau du BAPE à Montréal pour les gens qui désireront la visionner. Alors, c'est ça, pour la bande vidéo.

M. ROLAND ROCHON:

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

Maintenant, on aurait quelques questions à vous adresser.

M. ROLAND ROCHON:

Allez-y.

LE PRÉSIDENT:

Concernant votre position globale face au projet, vous avez émis un certain nombre, disons, de paramètres, de conditions. Plus particulièrement le projet actuel, votre position pourrait se résumer à quoi, face à ce projet-là?

M. ROLAND ROCHON:

Bien, je suis bien conscient que dans la problématique métropolitaine, on a à faire face à l'établissement Miron qui doit être fermé éventuellement et que le site ici constitue une des plus grandes bases de solution à la suite de cette fermeture-là. C'est déplaisant de prétendre devoir encaisser les

déchets de plusieurs régions, mais je suis aussi conscient que lorsqu'on trouve un site suffisamment imperméable, il vaut mieux l'exploiter au maximum que d'en disperser les produits sur d'autres sites. Il y a déjà qu'on cherche à les cacher assez facilement.

Puis ce qui m'inquiète le plus, c'est la liberté qu'ont ces utilisateurs de camoufler des produits dangereux et même des importations de produits qui ne sont pas souhaités dans d'autres régions ou d'autres pays. Ce qui m'inquiète aussi, c'est de savoir que ce n'est pas localement qu'on peut régler nos problèmes de déchets, mais en passant par des corporations étrangères sur lesquelles, en fin de compte, on n'a pas d'emprise, ni de moyen de rétorsion.

LE PRÉSIDENT:
Maintenant, vous avez aussi parlé de l'aspect des fonds prévus pour l'enfouissement, par exemple dans le cas ici de Lachenaie. Par exemple, est-ce que ces fonds-là devraient servir à des programmes, des politiques d'éducation, de sensibilisation pour encourager les gens à réduire leur production de déchets?

M. ROLAND ROCHON:
Oui, bien sûr, mais ce n'est pas par là que je verrais la plus grande dilapidation de ces fonds-là. Il faudrait que ce soit utilisé au meilleur

rendement possible, car il est facile par une fondation extramunicipale de prétendre ensuite que les fonds ont été utilisés dans des campagnes de sensibilisation où on peut facilement imaginer que les efforts ont été lancés à tout vent.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie.
Madame Pagé?

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Monsieur Rochon, ce soir, vous avez parlé à la Commission de deux (2) types de fonds. Il y a, premièrement, le fonds environnemental qui est versé par UTL à la MRC des Moulins et à la Ville de Lachenaie. Ce fonds-là est la conclusion, est la conséquence d'une négociation entre UTL et les élus municipaux. Ce fonds-là est attribué pour des projets environnementaux.

Vous nous avez parlé aussi d'un autre fonds environnemental qui est pour le suivi de post-fermeture du site et c'est à ce niveau-là que ma question s'adresse. On sait que dans le futur projet de règlement sur la gestion des déchets solides, on va parler d'une grille tarifaire qui devrait être appliquée pour la constitution de ce fonds-là. Si la Commission a bien compris ce que vous lui avez dit, c'est que vous insistez pour qu'il y ait une législation qui existe, qui soit mise en vigueur afin d'éviter que les problèmes, si problèmes il y

avait avec les sites d'enfouissement, soient transférés aux générations futures, qu'il y ait de l'argent de disponible pour corriger les lacunes ou les carences si elles sont existantes.

M. ROLAND ROCHON:
En effet et ça pourrait même déjà servir à mettre en place un organisme de surveillance des obligations qui sont déjà comptabilisées par l'utilisateur dans son établissement des coûts de revient et qui prévoit lui-même des frais de réaménagement des sites après leur utilisation.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Est-ce que vous voyez une implication particulière des citoyens dans cet organisme-là?

M. ROLAND ROCHON:
C'est assez difficile. On nous brandit par le biais de nos administrateurs municipaux ou régionaux qu'il existe des directions, des bureaux, des offices qui s'occupent de ces questions-là. Alors, il est difficile pour un citoyen de prétendre alerter son milieu social d'une situation, alors qu'on lui répond plus généralement qu'il y a quelqu'un qui s'en occupe.

Mais si c'est déjà prévu qu'un organisme a une tâche de surveillance, bien, il faudrait s'assurer que cet organisme-là joue son rôle, fait ses rapports et ne joue pas à cache-cache avec l'entreprise pour

retarder les échéances, en souhaitant que ceux qui ont aperçu les problèmes finissent par les oublier.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Est-ce que vous souhaitez par ceci que les suivis, les contrôles soient explicites dans les projets et règlements, la nature des suivis, la nature des contrôles?

M. ROLAND ROCHON:
En effet.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Et ça, c'est fait de façon exogène aux citoyens. C'est une responsabilité gouvernementale qui doit être prise par les gouvernements et exercée par les organismes.

M. ROLAND ROCHON:
Si on a confié à un gouvernement d'établir un contrat avec un opérateur devant une tâche à accomplir, bien, le mécanisme de gestion implique le contrôle de surveillance a posteriori.

MME GISELE PAGÉ, commissaire:
Je vous remercie, monsieur.

M. ROLAND ROCHON:
Je vous en prie.

LE PRÉSIDENT:
Alors, nous vous remercions de votre présentation. Bonne soirée.

M. ROLAND ROCHON:
Au revoir!

LE PRÉSIDENT:
Maintenant, ça met fin aux présentations de mémoires pour la soirée. A moins que j'aie eu des ajouts, il y a deux (2) personnes qui ont manifesté l'usage de leur droit de rectification. Alors, j'inviterais la première personne sur la liste, ça serait madame Carole Ruel, à venir s'avancer.

MME CAROLE RUEL:
Bonsoir!

LE PRÉSIDENT:
Bonsoir! Si vous pouvez vous présenter, s'il vous plaît.

MME CAROLE RUEL:
Carole Ruel, conseillère municipale pour la Ville de Lachenaie. Maintenant, moi, ma rectification touchait un citoyen tantôt, monsieur Viens, monsieur Jude Viens qui disait que la municipalité de Lachenaie avait reçu - c'est-à-dire monsieur le maire ainsi que les conseillers- la lettre qu'il vous a présentée. Moi, j'ai comme rectification que je n'ai jamais reçu cette lettre. Si monsieur le

maire l'a reçue, il en a probablement pris connaissance. S'il l'a lue en caucus et que je n'y étais pas, je pense que la consigne est que je dois en avoir une copie conforme, si l'indication est sur le document en question.

Maintenant, pour moi, c'est important que je vienne au micro pour vous donner ma rectification là-dessus, parce que de dire que le silence est un signe d'accord, pour ma conscience personnelle, non. Je veux dire, si je n'ai pas fait de suivi à monsieur Viens au sujet de cette lettre, c'est bien parce que je ne l'ai pas reçue. J'ai comme optique depuis d'être élue, depuis deux (2) ans, de répondre aux citoyens qui ont des questions à me poser et puis de me demander de prendre position, je n'ai pas de gêne là-dessus.

Maintenant, si c'est permis pour moi d'ajouter un petit quelque chose qui est un petit peu dérogatoire à cette rectification-là, c'est un petit peu en dehors de la rectification, c'est qu'il y a juste une chose que je souhaite. Moi, je suis venue ici aussi en tant que citoyenne de Lachenaie depuis quatorze (14) ans et puis le site d'enfouissement, pour moi, quand je vois qu'il y a eu une acceptation de zonage, on vit présentement avec des décisions antérieures, de voir que ces sites-là ont besoin d'avoir un permis du ministère de l'Environnement pour opérer, je l'ai eue, l'information, des journaux.

On va peut-être dire que je suis déjà dans l'Hôtel de Ville, c'est des choses que je dois savoir, mais je dois vous dire que c'est assez ardu comme travail, conseiller municipal, d'apprendre tout ce qu'on a à savoir puis d'apprendre tous les dossiers. Ce n'est pas faisable.

Maintenant, moi, ce que je dis, c'est que advenant que le ministère de l'Environnement accepte de donner le permis, c'est que ces audiences publiques-là ne soient pas mises sur des tablettes, que le ministère de l'Environnement soit sensibilisé à tout ce que j'ai pu entendre ce soir, tout ce qui va pouvoir se dire plus tard aussi ou peut-être qu'est-ce qui s'est dit antérieurement, que le ministère de l'Environnement prenne des décisions envers les demandes des gens, qu'il tienne compte de qu'est-ce que les gens pensent.

Puis, même, le gouvernement, je pense qu'ils ont déjà fait des démarches dans le sens qu'avec l'assainissement des eaux, ils nous font sortir de l'argent de notre portefeuille pour qu'on prenne responsabilité de qu'est-ce qu'on a pu polluer antérieurement dans nos cours d'eau, quand on voit qu'ils pénalisent aussi en amende les compagnies qui déversent les eaux usées dans nos fleuves aussi. Ça fait que suite à ça, j'espère que c'est une démarche vers des bonnes décisions que le ministère de l'Environnement va prendre dans le futur. C'est tout

ce que j'avais à dire là-dessus.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Peut-être une petite précision. C'est que le BAPE fournit un rapport au ministre de l'Environnement et le ministre, lui, fait ses recommandations au gouvernement pour la décision sur le projet. Donc, c'est la mécanique actuelle de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Pour apporter une meilleure précision.

MME CAROLE RUEL:

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

Nous allons maintenant inviter monsieur Jean-Pierre Barrette.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Bonsoir, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT:

Bonsoir!

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:

Alors, c'est concernant le mémoire de monsieur Réjean Samson. Je voudrais avoir le droit de réplique concernant certains éléments. Je vais vous mentionner ces éléments-là et puis je vous déposerai

la réplique ultérieurement.

Concernant la page 3, dans le troisième paragraphe, où on dit:

> *"Par ailleurs, le concept de centre intégré de gestion des déchets inspiré du concept de développement durable...",*

alors, je déposerai une partie du rapport Brundtland qui explicite qu'est-ce que le développement durable. L'autre paragraphe où on parle:

> *"En ce sens, cette entreprise est très novatrice, cette initiative ne peut être qu'applaudie. Par ailleurs, la compagnie UTL est très sérieuse en recherche et développement."*

Alors, concernant les efforts de recherche et développement de BFI, dans le mémoire que le Front commun québécois vous a présenté, si j'ai bonne mémoire, c'est l'annexe 7, où il y a une transcription d'une déclaration assermentée de William Ruckelshaus, qui est président et chef de la direction de BFI à Houston, où il mentionne qu'ils n'ont aucun budget ou aucune programmation comme telle en ce qui a trait au programme de recherche et développement. Alors, la réplique dans ce cas-là se trouve là.

Et je vais aussi présenter une réplique concernant ce qui est mentionné à la page 6 où on parle de:

"Plusieurs de ces technologies sont en voie d'être mises en place à Lachenaie."

Je vais également présenter une réplique concernant la page 8, le deuxième paragraphe où on dit:

"L'écosystème naturel d'un site d'enfouissement est extrêmement complexe et variable."

Et je vais également présenter une réplique concernant la page 19, la section 5, le premier paragraphe en ce qui concerne la phrase:

"En effet, la compagnie va récupérer les biogaz et les valoriser de la meilleure façon possible, c'est-à-dire en produisant une énergie propre, l'électricité, et cela, dès 95."

Je vais également présenter une réplique concernant la phrase suivante:

"De plus, l'optimisation des cellules d'enfouissement couplée au traitement des eaux de lixiviation permettra d'accélérer la stabilisation des déchets."

Je vais également présenter une réplique concernant la deuxième phrase suivante qui dit:

"Le plan de développement soumis par UTL est en parfait accord avec les grandes tendances technologiques de l'heure dans ce secteur."

Et la dernière réplique que je devrais présenter devrait être pour le dernier paragraphe où on dit:

> *"L'Usine de triage Lachenaie est très sérieuse dans l'utilisation des technologies innovatrices ainsi que dans la recherche et développement."*

En fait, c'est la même réplique que l'annexe 7 que je vous parlais tout à l'heure. Merci.

LE PRÉSIDENT:
Je vous remercie. Alors, bien entendu, on est intéressé à avoir des faits.

M. JEAN-PIERRE BARRETTE:
Effectivement.

LE PRÉSIDENT:
Et c'est toujours de rectification dont on parle. Alors, on m'informe qu'il n'y a pas eu d'autres personnes qui ont demandé à avoir un droit de rectification.

Conséquemment, nous allons mettre fin à la présente soirée des audiences et je vous invite à venir assister à la deuxième séance qui va se tenir à compter de 14 h demain après-midi. Bonne fin de soirée à tous.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

_____

LISE MAISONNEUVE, S.O.